

ESSAI D'HISTOIRE POLITIQUE

Inu.A.49.415

L'ÉTAT ROUMAIN

ET

LA PAIX DE L'ORIENT

NEUTRALISATION DE LA ROUMANIE

PAR

FRÉDÉRIC DAMÉ

DONAȚIUNEA
MIHAI BOERESCU



BUCAREST

SZÖLLOSZY, LIBRAIRE-ÉDITEUR

PLACE DU THÉÂTRE.

1877



A

M. EDOUARD LABOULAYE

SÉNATEUR

PROFESSEUR AU COLLÈGE DE FRANCE

MEMBRE DE L'INSTITUT

Monsieur & Illustre Concitoyen,

Permettez-moi de vous dédier ces pages où j'ai essayé de rappeler les titres de la nation roumaine à la reconnaissance de l'Europe et de démontrer l'intérêt de premier ordre que trouveraient les Puissances signataires du Traité de Paris à garantir à la Roumanie une neutralité efficace.

Quatre années de séjour en Roumanie, une étude constante de l'histoire, de la langue, des mœurs des Roumains, m'ont mis à même d'apprécier les qualités de ce petit peuple si éprouvé, qui, depuis que l'Eu-

rope l'a pris sous sa protection, a su conquérir, par ses efforts, sa sagesse, son aptitude de race, la première place parmi les nationalités chrétiennes de l'Orient. Après tant de revers et de déceptions, désormais uni, sous un Prince héréditaire issu d'une des plus illustres familles régnantes de l'Europe, l'Etat Roumain représente, au milieu de ces nationalités si longtemps oubliées par l'Occident et dont la Russie vient de se constituer le champion, l'élément civilisateur. Pays latin, il a conservé les traditions et le génie de sa race; pays chrétien, il a conservé les vertus de sa foi; pays de résistance, il a conservé l'esprit qui a présidé à sa création.

J'ai eu l'honneur, Monsieur, de vous entendre manifester les plus vives sympathies pour la nation roumaine, qu'ont défendue avec une ardeur, qui semblait presque du patriotisme, ces grands esprits, ces grands cœurs, Michelet, Quinet, Saint-Marc-Girardin et Henri Martin. La paix du monde n'a pas de défenseur plus chaleureux, plus convaincu que vous. Je ne pouvais donc mettre sous un meilleur et plus haut patronage l'étude que je consacre à la démonstration des droits antérieurs de la Roumanie, de la nécessité de son existence et des services immenses que sa neutralisation rendrait à l'Europe en mettant la Péninsule Balcanique à l'abri de tout revirement politique, de toute surprise et en lui offrant une solution pacifique, — la seule peut-être, — de la question d'Orient.

Après la guerre de Crimée, l'Europe a reconstitué la Roumanie pour qu'elle fut une barrière entre le Sud et le Nord. On s'aperçoit maintenant que cette

barrière manque de solidité, parce qu'on a oublié de lui donner une base. Convient-il aujourd'hui de rendre cette barrière inébranlable? Telle est la question que j'ai tenté de résoudre et à laquelle j'ai cru pouvoir répondre affirmativement. Or, la base, c'est la neutralisation de la Roumanie.

Ce que l'Europe a fait en 1815 pour la Suisse, en 1830 pour la Belgique, et dont elle n'a qu'à se louer, pourquoi ne le ferait-elle pas pour l'État, qui, par sa position géographique, est le chemin naturel de la Russie descendant vers les Balkans? Le Czar affirme qu'il ne rêve aucune conquête de ce côté, nous devons le croire. Mais le Czar est-il en mesure de toujours résister aux aspirations de son peuple? Ne doit-on pas tout prévoir et n'est-il pas plus sage et plus prudent de tenir dans sa main la clef de la porte qu'on ouvrira et fermera suivant les convenances, plutôt que de la laisser toujours ouverte à l'imprévu. La situation où se trouve l'Europe depuis près d'une année, ses hésitations, ses craintes, ses appréhensions, ses incertitudes, le prouvent surabondamment. Si, au lieu de perdre un temps précieux en discussions inutiles, la diplomatie avait commencé par neutraliser le territoire qui s'étend des Carpathes au Danube et de ce fleuve au Pruth, elle saurait depuis longtemps à quoi s'en tenir et pourrait discuter avec une plus grande tranquillité d'esprit.

C'est donc un intérêt d'un ordre élevé que j'ai essayé de défendre dans la mesure de mes forces. C'est à ce titre que je mets mon travail sous le patronage de l'amitié toute paternelle que vous avez bien voulu me témoigner en toutes occasions. Je se-

rai fier si cette modeste étude sait se concilier votre approbation et gagner à la cause des Roumains, qui m'est chère à tant de titres, je ne dirai pas un ami, car vous êtes le leur depuis longtemps, mais un soutien, un défenseur, dans la personne d'un des plus illustres enfants de cette France qu'ils aiment comme une mère.

Veillez agréer, Monsieur, l'assurance de mes sentiments profondément dévoués et respectueux.

FRÉDÉRIC DAMÉ.

Bucarest 4 Mars 1877.





INTRODUCTION

On a dit avec raison que l'histoire ne rassemble des faits que pour trouver des lois. Un fait séparé de sa loi est nécessairement incomplet ; il tient à celui-ci, à tel autre, à ceux-là qu'on a peine à distinguer dans le lointain de l'avenir ou du passé ; lui ôter ses précédents ou ses suites, c'est lui retrancher une partie de lui-même.

L'histoire est un corps vivant qu'on mutilé dès qu'on trouble l'économie de ses parties. La raison, qui seule interprète les lois, a besoin d'apercevoir l'ordre naturel qui est celui des causes. Or, toutes les parties de la vie d'un peuple se tiennent ; ce n'est donc qu'en les rapprochant, en les classant, en les interprétant, qu'on peut parvenir à dégager l'idée dominante de ce peuple, sa raison d'être dans le monde, la nécessité de son existence.

Un peuple qui, à un moment donné, ne peut expliquer sa raison d'être, prouver la nécessité de son existence, démontrer qu'il représente, au sein des nations, un autre intérêt que le sien propre et qu'il est indispensable à l'équilibre du système dont il fait partie, ce peuple, quelque grand qu'il soit, quelque puissant qu'il semble, doit forcément disparaître.

La nation, au contraire, dont la raison d'être est évidente et la nécessité pour le maintien de l'équilibre établi démontrée, dont les intérêts particuliers ne sont qu' subordonnés à l'intérêt général et dont la disparition serait une cause de perturbation dans le système politique et social dont il fait partie, cette nation, quelque petite qu'elle soit, quelque infime qu'elle semble, a plus que le droit d'exister, elle en a le devoir.

Ce principe est tellement juste, qu'on pourrait marquer d'avance la place de ces nations sur la carte politique des Etats, comme on a pu tracer, longtemps avant leur apparition, l'orbite de certaines planètes, inconnues jusqu'alors, mais qui ne pouvaient pas ne point être. Au jour fixé, les planètes sont apparues dans le ciel. Ainsi des peuples nécessaires.

Au milieu de la crise aiguë que nous traversons, ces réflexions nous ont été naturellement suggérées par la situation des Etats Roumains et nous nous sommes demandé si ces Etats présentaient des conditions d'existence suffisantes, s'ils avaient, eux aussi, leur raison d'être, leur utilité dans le système européen, si, en un mot, la Roumanie était un Etat nécessaire.

Mais, comme nous venons de le dire, pour dégager une loi il est impossible d'en séparer les faits; nous sommes donc obligés, afin répondre à la question que nous nous sommes posés à nous-mêmes, de jeter un coup d'œil rapide sur l'histoire de la Roumanie. N'examinant les faits que pour en découvrir les causes, nous regarderons les choses de haut, abandonnant les petits côtés à la chronique, pour ne nous occuper que des grands événements, de ceux qui dominent l'histoire, l'éclairent, la pénètrent, l'expliquent et en font jaillir la loi avec une certitude mathématique.



LA GENÈSE DE L'EUROPE

Chute de l'Empire Romain. — Les Barbares. — Les invasions musulmanes. — Les Croisades. — L'Empire grec. — Le Royaume Roumano-Bulgare. — Innocent III et Joannice. — Constitution de l'Europe occidentale. — Confusion de l'Europe orientale.

A la fin du V^e siècle, le monde assista à un grand et imposant spectacle. Rome et son empire, minés par huit siècles de grandeur, s'effondraient sous les pas des hordes barbares que les convulsions du centre de l'Asie refoulaient violemment vers l'Occident. Ce fut comme un déluge que envahit tout, couvrit tout pendant un long temps. A la place de l'immense domination du peuple-roi, un effriement de peuples; à la place de cet empire colossal, un entassement de ruines qu'on appelait des royaumes, — peuples nés d'hier, royaumes aussitôt disparus que formés. Seul, l'Empire d'Orient, où s'étaient insensiblement con-

centrées les dernières forces vitales de l'Empire romain, restait debout au milieu de cet effroyable éroulement du passé.

Peu à peu, il se fit une sorte de tassement dans les éléments qui allaient être appelés à créer le monde moderne. Les vaincus absorbaient lentement les vainqueurs et leur imposaient leur foi en recevant d'eux une force nouvelle. Partout, au Nord, au Sud, à l'Ouest, des noyaux, des embryons de peuples apparaissent grandissant et se fortifiant de jour en jour.

La genèse de l'Europe dura cinq siècles et la lumière se fit au milieu d'un ébranlement général. Les deux croyances qui se partageaient le monde, l'Évangile et le Coran, se dressaient menaçantes l'une en face de l'autre, toutes deux prêtes à une guerre d'extermination.

On se figurerait mal ces deux forces comme représentant absolument les deux éléments les plus opposés : la Barbarie et la Civilisation. C'était plutôt deux barbaries. — l'une rude et grossière, l'autre déjà plus avancée, plus polie, plus éclairée, — que poussait en avant l'esprit religieux chez l'une et chez l'autre encore dans la période du prosélytisme.

La lutte passa par trois phases bien distinctes. D'abord l'invasion musulmane s'étend sur toute la côte nord de l'Afrique et pénètre en Europe par l'Espagne. où elle fonde un royaume et des principautés. Puis vient la décadence rapide de l'Empire arabe, son fractionnement ; cet état de faiblesse, coïncide avec la levée en masse du monde chrétien contre le monde musulman. Enfin, nous assistons au réveil de celui-ci, à sa puissance, à son entrée et à son établissement en Europe.

Le long chemin parcourut par la première invasion musulmane avait sensiblement diminué l'impulsion primitive ; si l'Europe trembla, c'est qu'elle était peu affermie sur ses bases nouvelles.

Dans la seconde phase, le mouvement appartient tout entier à l'Occident qui se rue sur l'Orient avec un élan de foi, une soif d'aventures, un amour de lutte, une curiosité qui nous étonnent encore aujourd'hui. C'était le contre-coup de l'invasion arabe. Les Musulmans avaient fondé un royaume en Europe ; les Chrétiens s'en allaient fonder un royaume en Asie. Réaction inutile dans ses effets, immense dans ses résultats. M. Guizot

a défini les Croisades : « La lutte de deux systèmes religieux et sociaux ¹. » Nous préférons n'attribuer cette définition qu'à la lutte du XIII-e siècle, où les nouveaux éléments chrétiens de l'Europe orientale, les derniers entrés dans le mouvement de la civilisation, se constituèrent pour défendre la civilisation et la foi occidentale contre la barbarie politique, religieuse et sociale de l'Asie.

Nous avons dit que l'Empire grec était resté au debout milieu des ruines de l'Empire romain, comme ces piliers, ces pans de murs d'un édifice écroulé que la première tempête renversera d'un souffle. Au lieu de le fortifier, les Croisades l'affaiblirent, en même temps qu'elles réveillaient le fanatisme musulman, développaient la résistance des populations Slaves et Roumaines de l'Adriatique au Danube et donnaient naissance au royaume Roumano-Bulgare.

Les historiens sont unanimes pour flétrir les dévastations que les Croisés semèrent sur leur route ; mais ils n'aperçoivent pas que les pays dévastés durent s'armer, s'unir pour se défendre et concevoir une haine mortelle pour ces barbares dont ils ne comprenaient pas la mission et qui traînaient à leur suite le meurtre, l'incendie et le pillage.

Innocent III fut plus perspicace ². L'intérêt de l'Eglise, qui était celui du nouvel ordre social, le préoccupait avant tout. C'est malgré lui que les Croisés s'emparent de Zara et de Constantinople. Il ne leur pardonne que lorsque le Patriarche rentre, avec tout l'empire, dans le giron de l'Eglise. Il sacre en même temps roi des Roumano-bulgares le Roumain Joannice auquel il écrit : « Il importe à ta gloire temporelle, comme à ton salut éternel, que tu sois Romain aussi bien par la conduite que tu l'es par l'extraction et que le peuple de ton pays, qui se dit descendu du sang romain, suive les institutions de l'Eglise romaine, pour montrer, même dans le culte divin, qu'il conserve les moeurs de ses ancêtres. » Il reliait ainsi, par une grande pensée, perdue par ses successeurs, la chaîne des traditions, de Rome, que la politique imprudente des Latins réussit bien vite à rompre. La féodalité répugnait à l'Orient ; la lui imposer, c'était vouloir le soulever contre soi. L'Empire latin l'essaya, et s'y brisa.

Les Croisades eurent donc ce résultat de hâter la constitution

de l'Europe Orientale en affermissant les nationalités qui y étaient à l'état latent et en affaiblissant l'Empire grec.

L'Europe nous apparaît donc à la fin du XII-e siècle sous une forme nouvelle. Le mouvement des grandes invasions germaniques est terminé, le tassement s'est fait, le sang des Barbares s'est infusé dans les veines des peuples qui composaient l'Empire romain et les a rajeunis ; des Etats se sont fondés, qui commencent à s'agiter pour asseoir définitivement leurs frontières et opérer une dernière transformation, l'unité des races. C'est pour arriver à cette unité et enfermer ces nationalités nouvelles et encore résistantes dans des frontières sûres, que l'Europe va consacrer désormais toute son énergie. Le temps des Croisades est terminé, la féodalité se meurt. Saint-Louis clot par sa mort l'ère des guerres chevaleresques. La lutte entre les Etats voisins commence : l'Angleterre et la France sont en guerre ; l'Empire et la Papauté se disputent la prépondérance en s'affaiblissant mutuellement et l'Espagne fait un dernier effort pour reprendre son territoire sur les Maures.

Au Nord, les Danois établissent leur domination sur le Jutland et la rive droite de l'Elbe, pendant que les Suédois se fortifient dans la Péninsule Scandinave.

A l'Est, les Polonais embrassent le Christianisme, dont ils vont devenir les champions, pendant que les Hongrois asseoient leur royaume au Nord des Carpathes et que la Russie essaye vainement de sortir du long enfantement de sa nationalité.

Seul, l'Orient reste encore confus. Rien ne s'y dégage. Les barbares n'y avaient pas trouvé, comme partout ailleurs, ce fond solide qui permit l'établissement immédiat d'un système. Des Caspathes à la Méditerranée, Roumains, Bulgares, Serbes, Bosniaques nous apparaissent confusément, tour à tour vainqueurs ou vaincus, gravitant autour de l'Empire grec, astre éteint dont la chute va entraîner l'écrasement des populations Roumaines, Grecques et Slaves, et entraver pour des siècles la constitution de l'Europe Orientale sur ses bases naturelles.





II.

LES TURCS EN EUROPE

Les Mongols. — Réveil de l'islamisme. — Osman. — Prise de Constantinople. — Les Balcans. — Prise d'Andrinople. — Défaite des Serbes et des Roumano-Bulgares. — Bataille de Sief-Singughi. — Prise de Tirnova et de Silistrie. — Bataille de Kossovo.

Les deux siècles qui suivent sont profondément empreints dans l'histoire du Moyen-âge par le souvenir de deux invasions terribles : les Turcs et les Mongols.

Les violentes secousses, qui remuaient depuis des siècles les peuples de l'Asie centrale, rejetèrent sur l'Europe, vers le milieu du XIII-e siècle, une race d'hommes bien autrement redoutables que les Germains, une race hideuse et sauvage dont la cruauté semblait être le seul mobile. Nous ne nous arrêterons pas sur cette invasion qui jeta l'épouvante par toute l'Europe. Nous n'avons voulu que marquer une date, indiquer un événement dont le con-

tre-coup se fait immédiatement sentir et qui nous explique le retard apporté dans le développement de la Russie, lequel ne commence qu'après la prise de Constantinople, à la mort de Tamerlan suivie de si près par la chute de son empire.

Rome avait donné à la Confédération européenne une âme en lui imposant l'Évangile. Mahomet avait donné à son peuple une âme et une arme en lui imposant le Coran. Ce fut la cause de la puissance de ce peuple, de sa force, de son élan, de sa grandeur ; ce fut aussi la cause son irrémédiable décadence. Moyen de conquête, l'Islamisme n'est pas un moyen de civilisation.

En se convertissant, les Barbares restèrent conquérants sans devenir propogateurs de la foi qu'ils embrassaient. Les musulmans, au contraire, devinrent à la fois conquérants et missionnaires. « C'est dans l'unité des pouvoirs temporels et spirituels, a dit un historien, dans la confusion de l'autorité morale et de la force matérielle que la tyrannie, qui paraît inhérente à la civilisation musulmane, a pris naissance. Telle est, semble-t-il, la principale cause de l'état stationnaire où elle est partout tombée. »

L'empire arabe avait pris du premier jour un immense essor. Reprenant en sens inverse la route des conquêtes romaines en Afrique, nous l'avons vu s'avancer jusqu'à l'Atlantique, s'emparer de l'Espagne, passer les Pyrénées et ne s'arrêter que devant les forces de Charles-Martel. Il recule alors, et, perdant son élan, tombe dans l'inertie, se divise et disparaît. Fait remarquable dans l'histoire de ce peuple, que chaque grand échec le rejette dans une immobilité presque absolue, où il tombe au dernier degré de la décadence. Ainsi après la défaite de Poitiers, ainsi après l'insuccès de Vienne.

Mais un siècle ne suffit pas pour éteindre dans l'âme d'une race la flamme ardente du fanatisme qui est son essence, sa loi. Le peuple qui se croit appelé par Dieu à l'accomplissement de grands desseins, conserve longtemps l'impulsion qu'il a reçue avec la vie et quelquefois il réussit à accomplir ces desseins mêmes. Après Vienne, l'élan de l'Islamisme était complètement épuisé. Après Tours, il n'était qu'affaibli. Et, qu'on le remarque : c'est en France que l'Islamisme est défait, c'est en Asie qu'il renaît, au sein d'une race nouvelle qui ne connaissait encore ni les douceurs du repos qui

suit la conquête, ni les déceptions et les revers qui l'accompagnent.

Le débordement des Mongols réunit, dans un but de résistance, les tribus Seldjoucides sous le sceptre d'Aladdin et rejeta brusquement l'Islamisme ranimé dans la voie des expéditions vers l'Occident. Qu'il vienne un chef de génie et les Musulmans vont s'élan-
 1325

cer de nouveau sur l'Europe. Ils trouvent ce chef dans le fils d'Ertoghrul. Guerrier d'une rare valeur et d'une expérience consommée, esprit vaste et entreprenant, législateur et administrateur plein de sagesse, Osman réunissait toutes les qualités nécessaires aux fondateurs de grands empires. Grâce à lui, maîtresse de l'Asie-Mineure, l'invasion musulmane allait reprendre le chemin des conquêtes macédoniennes.

Constantinople était la clef de l'Europe ; elle devint le point de mire des Sultans. Les Croisades avait démontré la faiblesse de cette barrière. La vie s'était retirée de l'Empire grec et les populations qui l'entouraient n'avaient ni assez de cohésions, ni des forces suffisantes pour qu'on pût espérer une longue résistance. L'Occident était trop occupé de ses luttes intérieures pour recommencer les Croisades que l'esprit religieux des premières heures du moyen-âge avait seul rendu possible.

Les Turcs devinèrent, du premier coup d'œil, le point capital de la conquête, les Balkans. Maîtres de ce point, ils dominaient le Danube et l'Archipel, la Grèce et Constantinople. Aussi portèrent-ils immédiatement tous leurs efforts de ce côté ; l'histoire compte jusqu'à dix-neuf descentes des Turcs en Europe d'Osman à Ourkhan, un quart de siècle. Soliman I-er s'empare de Gallipoli ; Mourad pousse en avant, prend Démotika et vient mettre hardiment le siège devant Andrinopole qu'il emporte d'assaut et dont il fait sa capitale. C'en est fait de l'Empire
 1360

grec, enfermé désormais dans les lignes ottomanes, lignes immenses qui s'étendent depuis Gallipoli jusqu'à l'antique Hémus et de là jusqu'à la Mer Noire.

Les Chrétiens de la Péninsule n'hésitèrent pas à se jeter au-devant de l'invasion, non pour sauver l'empire qui les avait toujours traités en ennemis, mais par instinct de conservation, — conservation de foi et de nationalité, aussi vivantes dans leur cœur l'une que l'autre. Roumains, Bulgares, Serbes, Bosniaques,

s'unissent étroitement; les Hongrois leur prêtent, leur appui. Le choc a lieu dans les plaines de Sief-Singugghi où le Dieu des Armées donna la victoire aux Infidèles et où le Roi de Hongrie n'échappa que par miracle à la mort.

Nisch est prise; la Serbie, réduite à demander la paix ne l'obtient que sur la promesse de fournir chaque année au Sultan 1.000 cavaliers et de lui payer 1,000 livres d'argent. Le roi des Roumano-bulgares, Shishman, pour échapper au tribut, est forcé de livrer sa fille au vainqueur.

Ce ne fut qu'un répit pour les Chrétiens. Mourad, ayant fortifié sa domination en Asie par de nouvelles conquêtes, repasse les Balkans, prend Tîrnova et Silistrie, et impose le tribut à Shishman. Les Chrétiens épouvantés tentent un suprême effort, d'où va dépendre le sort de la Péninsule pour des siècles. Ils se lèvent en masse et viennent livrer bataille dans la plaine de Kossovo, où ils sont taillés en pièces. Mourad, frappé un cœur par le poignard du patriote serbe, Milosch Kabilovitch, peut voir avant d'expirer les frontières de son Empire reculées jusqu'au Danube et jusqu'à la Save.

L'avant-garde chrétienne écrasée, le Danube aux mains des Turcs, déjà maîtres des Balkans, la route de Vienne était ouverte à l'invasion si la Confédération chrétienne orientale ne se reformait pas sur la rive gauche du fleuve sous la protection de Carpathes. Ce point stratégique enlevé, l'Occident était à la merci des Ottomans.





III.

LES ETATS ROUMAINS DU DANUBE.

Trajan. — La Dacie. — Colonie latine du Danube. — La Rome de chaume. — Sa raison d'être. — Constitution des Etats Roumains. — Moldavie et Valachie. — Etats nécessaires.

Trajan l'avait compris avec ce génie pénétrant qui lui a fait donner une place au dessus d'Auguste même et a permis à l'histoire de le nommer *maximus et optimus*, le plus grand et le meilleur. Quand la première poussée des Barbares força les Daces à repasser le Danube pour reconquérir le territoire d'où les avaient chassés Philippe et Alexandre, Trajan rassembla ses légions, culbuta les avant-gardes daces, franchit le fleuve à leur suite, pénétra au cœur du pays, écrasa après une lutte formidable les forces du Décébale, et, sur les ruines de la Dacie, il établit une colonie latine composée d'éléments choisis parmi les plus floris-

santes de l'Empire¹, fondement indestructible d'un Etat puissant s'il avait le temps de se constituer. Mais les Barbares pénétraient déjà l'Empire de tous côtés. Trajan était venu trop tard. Les légions quittèrent la rive du Danube sur l'ordre d'Aurélien² pour concentrer la défense aux Balkans, et les colons, retranchés dans les montagnes, y attendirent en silence que le flot des Barbares fut passé, conservant, avec le pieux respect de l'exilé, la langue, les moeurs, les traditions de la patrie. Dans cette société embryonnaire, lambeau vivant du monde occidental, abandonné sans défense sur ces bords désolés où Ovide promenait sa tristesse et ses regrets, tous les grands principes des sociétés civilisées se trouvaient déjà réunis, religion, propriété, famille, et cet amour de l'indépendance qui se développe naturellement au sein de tous les peuples colons. La Rome de chaume, comme l'appelle si justement et si poétiquement Edgar Quinet, était digne de la Rome de marbre sa mère.

Un silence de dix siècles pèse sur la Dacie Trajane après la retraite des légions. Le vainqueur du Décébale avait voulu élever une barrière entre le Nord et l'Orient que rien ne pût ébranler. Il en avait tracé les limites : au Nord, le Marosh; à l'Est, le Dniester; au Sud, le Danube; à l'Ouest, la Theiss; au centre, le massif des Carpathes. Le départ de l'armée romaine, avant l'organisation définitive et le développement complet de la colonie, rendit cette position stratégique inutile dans le présent. C'est à cette raison qu'il faut rapporter la longue immobilité des Roumains, si longue et si profonde que des historiens aventureux ont été jusqu'à nier leur existence, contre la certitude historique même, oubliant cette loi constante des Etats du Danube : ils n'existent que lorsque la nécessité d'être pour eux correspond avec l'intérêt général de l'Europe.

A l'approche de l'invasion musulmane, à l'annonce de la prise de Silistrie et de la chute de Tirnova, de la défaite de leurs frères et de l'écrasement des Chrétiens de la Péninsule, une violente commotion secoua les Pays Roumains. La colonie Trajane sembla se souvenir que, dans la pensée de son fondateur, elle n'existait que pour défendre les défilés des Carpathes; qu'elle devait donc les garder ou périr. Et, tout-à-coup, à la même heure, par une coïncidence remarquable, nous voyons disparaître tous les petits Etats épars

entre les Carpathes et le Danube et se former deux grands Etats roumains, l'un au Nord, la Moldavie, l'autre au Sud, la Valachie, sous le commandement de princes guerriers descendus des montagnes, le premier de Maramorosh, le second de Fagarash.

Evidemment, à ce moment de leur histoire, devant l'immensité du péril, nul, pas même les Polonais ou les Hongrois, n'eût hésité à reconnaître la raison d'être, l'impérieuse nécessité de ces Etats de résistance, créés sous la pression des événements. Ils se constituent à point nommé pour remplir une mission spéciale. Ils ne pouvaient pas ne point être. Supprimez-les, et, du XIV-e au XVI-e siècle, l'équilibre de l'Europe orientale sera dérangé. Les luttes qu'entreprirent contre eux les Hongrois et les Polonais le prouvent surabondamment. Au lieu de fortifier ce qu'on pourrait appeler la Confédération des Carpathes, (Hongrie, Pologne, Moldavie et Valachie), elles l'affaiblirent au profit des Ottomans. Remplacez-les par les Hongrois, et vous ouvrez à ceux-ci le chemin des Balkans, tandis que vous découvrez Bude, deux causes de ruine pour la Hongrie. Remplacez-les par les Polonais et vous rangez sur une seule ligne, pour une irréparable défaite, l'avant-garde, le centre et l'arrière-garde de l'armée.

Les Roumains, au bord du Danube, ont couvert la Pologne et la Hongrie, en fermant les défilés des Carpathes dont on les a constitués les gardiens. Ils le savent, et c'est là que se concentrent toutes leurs forces; le reste du pays demeure abandonné à l'invasion. Leurs capitales, Suciava et Tîrgovisht, situées aux extrémités du territoire, sont protégées par la force naturelle des lieux. Que l'on étudie leurs champs de bataille, et l'on verra que les Roumains n'ont jamais quitté les montagnes où leur petit nombre pouvait résister avec avantage à des forces de beaucoup supérieures.

C'est pour cela que, du XIV-e au XVI-e siècle, les Etats Roumains occupent dans l'histoire une place particulière que nul autre ne pouvait occuper sans mettre le reste de l'Europe en danger; ils représentent l'idée de résistance qui a présidé à leur création et plus tard à leur constitution et, fait à noter, cette idée est si bien l'idée dominante de la nation qu'on ne les voit jamais manifester de goût pour les conquêtes. Etats conservateurs, les Etats Roumains ne combattent que pour l'intégrité de leur territoire, jamais pour son agrandissement.

Du XIV-e au XVI-e siècle, on peut donc établir que la Moldavie et la Valachie, par les services qu'elles rendirent, par la résistance qu'elles opposèrent à l'invasion musulmane, par leur position géographique, par l'impossibilité où étaient les peuples voisins d'occuper les défilés des Carpathes et la nécessité évidente que ces peuples avaient d'une avant-garde, par toutes ces raisons, on peut donc établir, disons-nous, que du XIV-e au XVI-e siècle la Moldavie et la Valachie furent des Etats nécessaires.





IV.

POLITIQUE DE MIRCEA-LE-GRAND.

Mircea I-er.—Etat de l'Europe.—Relations de Mircea avec Bajazet.—
Traité d'alliance inégale entre la Porte et la Valachie (1391). — Une
erreur de l'histoire. — Nouvelle croisade. — Bataille de Nicopoli. —
Défaite des Chrétiens. — Envahissement de la Serbie et de la Valachie
par les Turcs. — Jean de Maroth en Serbie. — Victoire de Mircea.

Pendant que la Valachie et la Moldavie s'organisaient sur la
rive gauche du Danube, les Ottomans s'établissaient chaque jour
plus solidement sur la rive droite, resserrant leurs lignes autour
de Constantinople. En 1389, Jean Paléologue épouvanté s'enga-
geait à payer tribut à Bajazet I-er et à le reconnaître pour suze-
rain. La prise de possession n'allait pas tarder.

A cette époque, régnait en Valachie un prince vaillant et sage
auquel l'histoire roumaine a donné le nom de Mircea-le-grand.
Politique habile, capitaine heureux, patriote ardent, grande re-
nommée. L'histoire, qui a des pages entières pour un principcule

allemand ou un tyran italien, n'a pas deux lignes pour celui qui s'intitulait avec un légitime orgueil : « Prince de tout le pays hongro-roumain, des pays trans-carpathiens et tatars, duc d'Am-lash et de Fagarash, seigneur du Banat de Séverin et de la ville de Silistrie et des deux rives du Danube jusqu'à la mer Noire. » Son règne est marqué par deux grands actes dont le pays lui sera à jamais reconnaissant. L'impartiale histoire ne les mentionne que pour les flétrir. Nous les rappellerons pour réhabiliter sa mémoire.

Mircea connaissait les dispositions des Etats Chrétiens qui l'entouraient. Il voyait le roi de Hongrie le traiter de vassal sous le prétexte que les ducs de Fagarash qui avaient fondé l'Etat valaque relevaient de la couronne de St. Etienne et le roi de Pologne s'intituler suzerain de Moldavie parce que les ducs de Maramorosh qui avaient fondé l'Etat Moldave étaient vassaux de ses prédécesseurs. Il savait ce qu'il pouvait attendre de l'amitié de ces princes, couronnés par le Pape, qui cherchaient à l'attirer dans leur alliance aux heures de péril, jusqu'au jour où ils s'allieraient entre eux pour ajouter les territoires moldave et valaque à leurs possessions. Il se rendait compte de l'état de l'Europe et comprenait qu'il n'y avait aucun secours à attendre de ce côté. La France en proie à la guerre civile sous un roi en démence ; l'Angleterre sous un prince enfant bouleversée par des troubles intérieurs ; l'Allemagne déchirée par ses guerres intestines et gouvernée par un souverain méprisable, ivre dès le matin ; Venise en lutte avec Florence et Gênes ; Naples en pleine anarchie ; la Papauté, à peine rétablie à Rome, impuissante à l'extérieur et sans influence même sur cette Italie que la peste vient d'éprouver si cruellement et que les discordes vont achever de perdre

Au Sud, Mircea voyait l'Empire grec ruiné, le royaume Roumano-Bulgare détruit, les Serbes abattus par leur défaite. Et, au dessus de toutes ces ambitions, de toutes ces rivalités, de toutes ces faiblesses, de cette impuissance, l'invasion musulmane lui apparaissait grandissante de l'autre côté du Danube.

Le Prince Roumain n'hésitait pas, il alla droit au plus fort, s'inclina devant lui et lui demanda aide et protection.

Bajazet était alors dans tout l'éclat de sa gloire. Il pensa cependant que l'Empire naissant avait tout intérêt à créer à sa

frontière nord un Etat ami, assez fort pour fermer le passage à ses voisins, assez faible pour ne rien tenter contre son allié. Par une intuition de génie, il devina les avantages de ce système d'Etats neutres que notre siècle a consacré. Entre le *Dar-ul-islam* pays de l'Islamisme, et le *Dar-ul-harb*, pays de la guerre, Bajazet voulut créer un Etat neutre. Le Coran l'y autorisait. Le Shéri-Kébi dit en effet : « Si les habitants d'un pays *harbi* nous demandent de leur accorder la paix, s'engageant à nous faire un don (*veshkesh*) annuel fixé d'avance, mais à la condition qu'ils ne seront pas soumis aux lois musulmanes, ce pays ne fait pas partie du *Dar-ul-islam*, il continue d'être, comme auparavant *Dar-ul-harb*, parceque ce qui rend un pays *Dar-ul-islam* c'est uniquement qu'il soit soumis aux lois de l'Islamisme. »

Bajazet ne commit pas la faute d'annexer l'Etat roumain à son empire. Il tenta, au contraire, d'en faire un rempart contre ses ennemis, d'autant plus fort qu'il serait plus libre, d'autant plus fidèle qu'il serait mieux garanti dans ses droits. Il s'empressa donc de prendre la Valachie sous sa protection et de conclure avec Mircea un de ces traités que tous les publicistes s'accordent à nommer traités d'alliance inégale et par lesquels un Etat plus faible, menacé par des voisins entreprenants, se met sous la Protection d'un Etat plus puissant qui lui garantit la souveraineté de ses droits et l'intégrité de son territoire.

L'art I-er du Traité de 1391, conclu entre Mircea I-er et Bajazet I-er, déclare solennellement que « la Valachie se gouvernera d'après ses propres lois et que ses Princes auront le droit de faire la guerre et la paix et celui de vie et de mort sur leurs sujets. »

L'art. 3 exempte les sujets Valaques du *harash*.

L'art. 4 établit que « les Princes seront élus par le Métropolitain, les Boyars et la nation ».

L'art. 5 stipule qu'en échange de la protection que lui est accordée, la Valachie sera tenue de payer par an au Trésor impérial trois milles piastres rouges du pays ou 500 piastres d'argent de Turquie².

C'est sur dernière stipulation qu'on a voulu baser le droit de *Suzeraineté* de l'empire ottoman sur la Valachie. M. Royer-Collard³ a démontré que le mot « Suzeraineté », qui n'existe pas dans la langue turque, n'est pas employé dans les anciens

actes diplomatiques de la Porte Ottomane antérieurs aux traités d'Andrinople (1829). Mircea, qui fuyait la périlleuse suzeraineté de la Hongrie, n'aurait pas accepté cette situation de vassal qui eût mis son pays dans une position encore plus difficile. L'idée n'en vint même pas à Bajazet. En réclamant une somme annuelle, qu'on l'appelle don, présent ou tribut, peu importe, il ne faisait que suivre la coutume orientale. Les droits de l'Etat roumain demeuraient intacts, sa souveraineté inviolée.

Wattel dit précisément :

«Un Etat faible, qui, pour sa sûreté, se met sous la protection d'un plus puissant et s'engage, en reconnaissance, à plusieurs devoirs équivalents à cette protection, sans toutefois se dépouiller de son gouvernement et de sa souveraineté, cet Etat ne cesse point pour cela de figurer parmi les souverains qui ne reconnaissent d'autres lois que le droit des gens.»

Et il ajoute :

«Et, en effet, bien qu'un tribut payé à une puissance étrangère diminue quelque chose de la dignité de ces Etats, étant un aveu de leur faiblesse, il laisse subsister entièrement leur souveraineté. L'usage de payer tribut était autrefois très fréquent, les plus faibles se rachetant par là des vexations du plus fort, en se ménageant à ce prix sa protection, sans cesser d'être souverains⁴.»

La Valachie restait donc, après le traité de 1391, indubitablement souveraine et indépendante. Bajazet s'engageait à la protéger efficacement contre ses ennemis et à ne pas violer son territoire. Elle devenait donc, par cette garantie, neutre. Si l'ambition n'eût pas aveuglé la Hongrie et la Pologne, elles eussent saisi l'inappréciable avantage de cette neutralité qui arrêtaient les Turcs au Danube. Ils n'y voulurent voir qu'un obstacle à leur extension vers la mer Noire. L'histoire, plus aveugle encore, n'y vit qu'une défection⁵.

Elle alla plus loin. Elle accusa Mircea de trahison à la cause de la Chrétienté. Examinons.

En traitant avec l'Empire Ottoman, le Souverain valaque n'avaient en vue que l'intérêt de la cause chrétienne. Qu'on n'oublie pas que ce furent les Roumains qui amenèrent (864) les Bulgares au Christianisme. Quand Sigismond réunit de tous les coins

de l'Europe, avec des plaines infinies, une armée chrétienne qui devait écraser les Musulmans, le prince Valaque promit son concours et vint se ranger sous la bannière du roi de Hongrie. Il le fit avec d'autant moins d'hésitation que la prise par Bajazet de Widin, de Silistrie et de Nicopoli, qu'il regardait comme siennes, lui semblait une violation de la promesse que le Sultan lui avait faite de respecter l'intégrité de son territoire.

Mais il faut relire Hammer pour se figurer ce qu'était l'armée de Sigismond et bien comprendre la détermination que prit bientôt Mircea de se retirer de la lutte. Les Hongrois avait marqué leur trajet à travers la Serbie par un affreux pillage. C'était le gros de l'armée. Le reste, une bande joyeuse de chevaliers vains et présomptueux, qui, dès le début de la campagne, s'abandonnent au vice et à la débauche avec les courtisanes qui avaient suivi l'armée. Un désordre complet dans le camp, une indiscipline absolue parmi les soldats.

Hammer fait un tableau navrant de cette armée en retard d'une siècle et demie.

«Ils ne parlaient de Bajazet, dit le célèbre historien de l'Empire ottoman, qu'avec le mépris le plus insultant, disant qu'il n'oserait jamais passer le Bosphore. Leur sécurité était telle que, lorsque les cavaliers envoyés en reconnaissance annoncèrent que les Turcs n'étaient plus qu'à six milles de distance on ne voulait pas les croire et que maréchal de Boucicault les menaça de leur faire couper les oreilles pour répandre l'alarme par de fausses nouvelles. L'indiscipline et le désordre furent les résultats inévitables des dispositions morales de l'armée⁶.»

Mircea, qui avait combattu dans les rangs de l'armée ottomane et avait pu apprécier ses rares qualités, se rendit immédiatement compte du désastre qui se préparait pour l'armée chrétienne et auquel elle courait de gaieté de coeur. Il se dit qu'on ne remporte pas la victoire avec une armée démoralisée, conduite par des chefs, braves sans doute, mais légers et inexpérimentés, et qu'il y aurait folie à engager la lutte dans de pareilles conditions. Voisin du champ de bataille, le prince de Valachie devait avant tout songer à son pays qu'une défaite livrait sans défense aux armées ottomanes pleines de ressentiment et, dans son coeur, l'intérêt de la patrie l'emporta sur celui de la Chrétienté qu'il considérait com-

me sacrifié d'avance par ses propres défenseurs. Il tenta d'abord de convaincre les chefs chrétiens ; mais, reconnaissant la folle présomption de ces guerriers gentilshommes qui prétendaient que « si le ciel tombait ils le recevraient sur la pointe de leurs lances », il reprit avec tristesse le chemin de ses Etats, certain que sa place n'était pas au milieu de ce camp désordonné, mais dans les défilés des Carpathes.

Ce qu'il avait prévu arriva. Bajazet surprit l'armée chrétienne et l'écrasa dans les champs de Nicopoli. Puis, grisés par leur victoire, emportés par l'élan qu'ils en avaient reçus, les Turcs firent irruption en Serbie et en Valachie, cherchant à se frayer un passage vers l'Occident. Bajazet avait dit : « Sous peu, je ferai manger l'avoine à mon cheval sur le maître-autel de l'Eglise de Saint-Pierre⁷ », et l'armée ottomane s'élançait à la conquête de Rome.

1396

Mircea se félicita alors de n'avoir pas conduit ses troupes au massacre. Il se retrancha dans les forêts et les montagnes de son pays, si propice à la résistance, déploya des prodiges de valeur et finalement rejeta les envahisseurs de l'autre côté du Danube, pendant que Jean de Maroth les battait près de Posséga et les forçait à repasser la Save⁸.

La Valachie venait d'écrire de son sang une éclatante protestation contre les accusations de l'histoire et faisait à l'Europe un rempart de son corps contre l'invasion musulmane. L'Etat roumain reprenait sa place à l'avant-garde, là où l'avait placé Trajan, en sentinelle perdue dans les gorges des Carpathes, pour défendre la civilisation contre la barbarie ; et les descendants des colons Latins se montraient dignes des héros leurs aïeux.





V.

ETIENNE-LE-GRAND

Mahomet II. — Prise de Constantinople. — Les Valaques renouvellent le Traité de 1311. — Etienne-le-grand. — Ses victoires. — Sa politique. — Derniers moments d'Etienne. — Soliman I-er. — Bogdan. — Traités de 1511 et de 1529.

L'Empire ottoman grandit en étendue et puissance. Un moment on le croit terrassé, il se relève comme Antée, plus fort que jamais. Mahomet II, qui le reçoit divisé, va le mener à l'apogée de sa grandeur. Jeune, ardent, belliqueux, le fils de Mourad II reste une des plus grandes figures de l'histoire ottomane. Pour ses débuts, il prend Constantinople et y fait une entrée triomphale. Chose bizarre, là où les Croisés n'avaient fait que des ruines et où ils avaient mené ce beau pillage dont parle Villehardouin¹ avec émerveillement, les Turcs n'apportèrent qu'un religieux res-

pect pour les souvenirs d'un passé dont le gloire rehaussait leur triomphe.

Le Patriarche reçoit l'investiture des mains du Sultan. La Serbie paie le tribut. L'empire de Trébizonde est détruit. La Grèce, la Bosnie, la Bulgarie, la Serbie, sont conquises. La Péninsule Balcanique est devenue trop étroite pour l'Islamisme, qui déborde de tous les côtés à la fois. Rhodes résiste au Sud, soutenue pour Venise pleine d'alarmes; Hunyade ferme la route de l'Ouest; les Valaques, qui ont renouvelé (1460) leur traité avec la Sublime Porte, occupent toujours inébranlablement les défilés des Carpathes. Une seule route est ouverte, celle du Nord-Est par la Moldavie. Mahomet viendra s'y briser vingt fois. Qui l'arrête? Les Moldaves, ayant à leur tête un des plus grands capitaines de l'époque, Etienne-le-Grand.

Présent à la fois sur le Dniester, sur le Danube, aux portes des Carpathes, opposé d'un côté à Mahomet II, à Bajazet II, à Soliman, à Scanderberg, aux Tatares, aux Turcs, de l'autre à Jean-Albert, à Mathias Corvin, aux Polonais, aux Hongrois, Etienne était, a dit Edgar Quinet², celui qui ouvrait et fermait à son heure les portes de l'Europe orientale

Le Chrétienté lui devait son salut et son nom troublait l'agonie de Mahomet II, quand le Sultan s'écriait avec angoisse à sa dernière heure: «Je voulais conquérir Rhodes et l'Italie!»

Si l'n'avait été qu'un capitaine de génie, Etienne n'aurait mérité que le nom de Valeureux. La postérité ne donne le nom de grand qu'aux politiques de génie. Si être grand en politique veut dire embrasser d'un regard le passé et l'avenir et y rattacher le présent, discerner, juger, prévoir, résumer en soi le génie de sa race et en dégager l'idée dominante; puis, l'idée dégagée, la faire passer dans les faits, si c'est là être grand en politique, on ne peut refuser ce titre à Etienne.

Il était arrivé au point culminant de sa gloire; son renom était immense; nul n'avait pu le vaincre et Sixte IV, dans sa reconnaissance, le saluait, au nom de l'Europe, du titre *d'Athlète du Christ*. Par ses armes, il avait forcé ses ennemis à respecter le territoire de ses Etats, qu'il allait laisser à son successeur agrandis et organisés.

Mais un demi siècle de luttes avait usé cette forte organisa-

tion ; l'âge le terrassait. Renom, gloire, puissance, la mort allait tout emporter dans la tombe. L'homme d'Etat, le grand capitaine, le patriote, se prit à penser avec quelque tristesse à l'avenir. Les sombres préoccupations qui tourmentaient l'âme de Mircea rem lissaient d'amertume les derniers jours d'Etienne.

Les rivalités de ses ennemis du Nord lui avait permis de s'appuyer tantôt sur l'un, tantôt sur l'autre ; mais, un jour peut-être, ces rivalités cessant, ne s'uniraient-ils pas pour détruire cet Etat qui était leur sauvegarde, et qu'ils s'obstinaient à considérer comme une proie ? Ou, l'un d'eux triomphant de l'autre, par les armes ou par la ruse, ne réussirait-il pas à incorporer la Moldavie à ses Etats. La Moldavie soumise ! . . . Le cœur d'Etienne se brisait à cette seule pensée. Tant d'efforts, tant de sacrifices auraient donc été inutiles ?

C'est ici que vient se placer une scène grandiose, impérissable dans le mémoire du peuple. Etienne se meurt. Ses médecins ont vainement tenté une expérience suprême pour prolonger de quelques heures la vie qui lui échappe ; encore quelques secondes et tout va être fini. Les Boyars s'assemblent dans le camp. Etienne laisse deux fils ; lequel choisira-t-on ? Le plus jeune ou l'aîné ? L'un et l'autre ont des partisans dévoués. La discorde entre dans le conseil ; on s'agite, on se menace et les clameurs des partisans des deux héritiers arrivent jusqu'aux oreilles du souverain expirant.

L'âme du héros se ranime tout-à-coup.

Par un suprême effort de volonté, il repousse la mort qui déjà l'entraînait, ordonne qu'on le porte au milieu du camp, fait saisir et décapiter les boyars révoltés et, se dressant à demi au milieu de tous ces fronts courbés, il prononce un discours qui restera comme la plus belle page de son histoire et le titre le plus glorieux de sa nation. Il meurt et demande qu'on lui donne pour successeur non celui-ci ou celui-là, mais le plus digne de ramasser son épée et de défendre le pays. Que celui-là puisse compter sur le dévouement des Boyars et du peuple, le salut est à ce prix. Puis il jette un regard sur l'Europe et toute l'amertume de son cour déborde. A l'Ouest, l'indifférence la plus complète ; au Nord, une inimitié mortelle, enveloppée de ruses et de perfidies ; à

l'Est, un nuage encore lointain qui semble gros d'orages; au Sud, les Ottomans, maîtres de la plus belle partie de l'Europe et de l'Asie et qui n'auront de repos que lorsqu'ils auront subjugué la Moldavie. Le silence règne dans le camp tout-à-l'heure plein de tumulte; la voix du héros s'élève grave, empreinte de la majesté, de la mort. Il y a quelque chose de prophétique dans les paroles d'un mourant. Bogdan, à genoux près de la litière de son père, écoute avec recueillement ces volontés dernières qui resteront gravées dans son cœur. «O Bogdan, o mon fils, et vous mes compagnons, mes amis, entre tous les maux qui fondent sur nous, choisissez le plus supportable. La Chrétienté nous abandonne, nos voisins menacent notre indépendance et cependant le péril est imminent. Allez droit à l'ennemi, et tâchez de faire vos conditions avec lui. Si vous obtenez la conservation de vos lois ecclésiastiques et civiles, se sera toujours une paix honorable. Au nom des intérêts de la Patrie, je vous exhorte à ne pas tendre les voiles contre la tempête; je vous en conjure avec toute la tendresse d'un père et d'un frère. Mais si le Sultan vous dicte des conditions honteuses, oh! alors, n'hésitez pas. Mieux vaut mourir l'épée à la main pour la défense de la religion et de la liberté, que de les laisser l'une et l'autre en proie à des malheurs inévitables et d'être les lâches spectateurs de leur ruine. Quoiqu'il arrive, ne doutez jamais que le Dieu de nos pères, qui seul produit des merveilles, ne se laissera toucher par les larmes de ses serviteurs et ne vous exaucera un jour en cicatrisant vos plaies, en vous comblant de ses grâces et en vous faisant à jamais de plus belles destinées.» Et ses deux mains s'étendent sur le front de Bogdan pour bénir en lui la nation qu'il a tant aimée.

Le lendemain Etienne était mort.

Sélim I-er arrivait au trône. Passionné pour la guerre, plein de pensées de conquêtes et de désirs de gloire, il préparait une grande expédition sur l'Occident par la Banat et Vienne.

Bogdan saisit l'occasion pour réaliser le vœu de son père, en offrant au Sultan, non le concours de la Moldavie, mais sa neutralité. Les luttes d'Etienne avaient prouvé que les forces de cet Etat renversaient tous les projets par la diversion puissante qu'elle faisait à l'Est, tandis que l'armée entière était réclamée au confluent du Danube et de la Save. La Moldavie neutre apparut

à Sélim de même que la Valachie à Bajazet, comme une garantie de sécurité pour son Empire, protégé contre la Pologne et les Khans de Crimée toujours prêts recommencer la guerre, et libre par la suite de diriger toutes ses forces sur Vienne et sur Venise. Il signa donc ce traité de 1511, qui constitue, avec le traité de 1391, la base du droit public des Etats Roumains, en ayant soin de se réserver un droit de préférence sur toute autre nation pour l'achat des produits du pays. Il assurait ainsi les derrières de son armée et son approvisionnement.

L'ombre d'Etienne dût tressaillir dans son tombeau d'un frisson de joie patriotique, quand le Sultan *Inflexible* apposa sa signature au bas de cet acte qui mettait le sceau à ses victoires et les consacrait à jamais, en assurant l'existence, l'indépendance et l'intégrité des Etat Roumains. Tant de luttes, tant d'efforts, tant de sang versé, un demi siècle de batailles acharnées, tout cela n'avait pas été en vain, puisque la Patrie en sortait affermie dans ses droits.

L'art. I-er dit en effet : «*La Porte reconnaît la Moldavie comme pays libre et non soumis.*» Le titre de *pays indépendant* est reconnu à la Moldavie. La religion chrétienne n'y sera jamais opprimée ni troublée et la nation aura la libre jouissance de ses Eglises, comme par le passé. La Moldavie sera administrée et gouvernée par ses propres lois sans que la Porte puisse s'y ingérer en aucune manière. Le Sultan s'engage à défendre l'Etat Moldave contre toute agression éventuelle, à le maintenir dans l'Etat où il se trouvait précédemment, sans qu'il lui soit fait la moindre injustice et sans souffrir la moindre distraction de son territoire.

Les Turcs ne pourront ni résider, ni posséder, ni acheter des terres en Moldavie; ils ne pourront non plus y bâtir des mosquées, ni s'y établir en aucune manière.

Le traité déclare que la domination des princes Moldaves s'étend sur tout le territoire qu'ils occupent ou qu'ils auront conquis.

Le traité reconnaît, en outre, le droit pour les Moldaves d'entretenir un agent à Constantinople et d'y avoir un palais et une église.

Et, en échange, de cette garantie et de cette protection effective, le Sultan ne demandait à la Moldavie que d'avoir soin de lui envoyer, chaque année, 4000 ducats turcs, 40 faucons et 40

et 40 cavales pleines, le tout à titre de présent (*peshkesh*), suivant la coutume orientale.

Ce traité fut renouvelé sous les murs de Bude entre Pierre Rarash et Soliman, dans des conditions encore plus avantageuses pour la Moldavie, car les termes sont plus explicites.

1529

Art. 1. Le Sultan reconnaît que la Moldavie est un pays libre et non conquis.

Art. 2. La nation Moldave jouira, comme par le passé, de toutes ses libertés sans aucune molestation et sans que la Porte Ottomane puisse y mettre aucune entrave. *Les lois, us et coutumes, les droits et prérogatives de ce pays seront à jamais inviolables.*

Art. 3. Les Princes exerceront librement leur domination sur le pays, comme autrefois, sans que la Porte puisse s'y ingérer en aucune manière directe ou indirecte.

Art. 5. *Les frontières de la Moldavie seront conservées intactes dans toute leur étendue.*

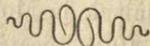
Art. 6. *L'exercice du culte musulman est interdit dans toute l'étendue du territoire moldave.*

Art. 9. Le titre de *pays indépendant* sera conservé à la Moldavie; il sera reproduit dans tous les écrits que la Porte Ottomane adressera au Prince.

Art. 12. Le pays sera défendu par la Porte Ottomane dans toute circonstance où la nation Moldave demandera son appui et son secours.

Par ces deux traités, la Moldavie, neutralisée sous la garantie de la Turquie, devenait une barrière entre le Nord et le Sud, avantageuse à la fois pour l'Occident et pour l'Orient, libres l'un et l'autre de se développer, si le progrès était dans leurs mœurs, dans leur loi et dans leur destinée, sur la rive droite du Danube et sur le penchant gauche des Carpathes.

Les Etats Roumains suivaient donc le cours naturel de leur développement logique. Mircea et Etienne, continuant la tradition de Trajan, se montraient les dignes héritiers de la pensée qui avait présidé à la fondation d'une colonie latine entre le Danube et les Carpathes, à la veille de la chute de l'Empire romain.





VII.

MICHEL-LE-BRAVE

Nouvelle ère héroïque des Etats Roumains. — Union de ces Etats. — Victoires de Michel. — La Valachie, la Moldavie et la Transylvanie réunies. — La Dacie Trajane reconstituée. — Assassinat de Michel. — Témoignage d'un historien allemand.

L'ère héroïque des Etats Roumains semblait close par les traités de 1391 et de 1511, renouvelés, le premier en 1460 et le second en 1529. On pouvait croire que l'heure de l'organisation et du développement pacifique, que tous les Etats d'Europe ont vu venir chacun à son tour, allait sonner aussi pour eux.

Mais leur destin n'était pas de voir de sitôt leur territoire, depuis tant de siècles foulé aux pieds par les barbares, engraisé du sang de ses enfants et de celui de ses agresseurs, de le voir délivré de l'oppression, du choc des rivalités, des incursions dévas-

atrices. Il fallait encore du sang et des ruines pour que, du sein de cette nationalité éprouvée, sortit un peuple uni, qui goûtât avec sécurité les fruits savoureux de la paix et de la civilisation.

Un désir cependant tourmentait l'âme des Roumains à droite et à gauche du Milcov, au Nord et au Sud des Carpathes. Les esprits politiques, les vrais patriotes se souvenaient que ce n'était pas une colonie fragmentaire que Trajan avait voulu fonder. Le rêve de l'empereur romain avait été de créer un Etat puissant qui rayonnerait autour des Carpathes, forteresse inexpugnable, refuge inaccessible, défense naturelle, choisie par un soldat de génie pour y jeter la garnison chargée de veiller à la porte de son empire.

Valaques, Moldaves, Transylvains, comprenaient d'instinct la nécessité de réunir les tronçons épars du corps national. Un instant Etienne réalisa le rêve de la Patrie reconstituée, unie et puissante sous un sceptre redouté. Mais l'ennemi était aux portes, à l'Ouest, à l'Est, au Sud, au Nord, partout, faisant résonner les campagnes du bruit de ses armes, semant l'intrigue et la division parmi les principaux de l'Etat. Pour leur résister, il fallut au souverain moldave revenir sur ses pas et songer d'abord au salut de son pays natal, de l'Etat moldave.

Un siècle à peine s'écoule et l'ère héroïque des Etats Roumains se rouvre avec un incomparable éclat sous le règne du plus grand capitaine de la Valachie Michel-le-Brave. Il repousse les Turcs qui avaient envahi le pays, passe à leur suite le Danube et s'empare de Vidin et de Nicopoli. Trois ans après, il ressaisit la Transylvanie sur les Hongrois, prend Hermanstadt et entre triomphalement à Wissembourg; et, en 1600, après une glorieuse et rapide campagne, il se fait couronner à Iasi prince de Moldavie.

Michel-le-Brave avait enfin atteint le but si longtemps désiré et réuni sous son sceptre la Valachie, la Moldavie et la Transylvanie. L'antique Dacie Trajane était reconstituée. Un demi siècle de calme, de repos, et de tranquillité et la Chrétienté va voir se former, entre elle et l'Islamisme, une infranchissable barrière. Mais la Pologne et la Hongrie, que cette barrière protégeait depuis deux siècles, mais que leur intérêt particulier préoccupait toujours avant tout autre, s'armaient déjà pour la renverser. Ce sera la honte éternelle de ces Etats d'avoir entrepris contre la

Dacie renaissante cette campagne de 1600 qui devait se terminer par le lâche assassinat de Michel dans son camp de Thorda.

Nous aimons à trouver sous la plume d'un historien allemand ces lignes pleines d'une légitime gratitude pour le héros qui mit son épée, son génie et son âme au service des deux plus grandes causes que l'humanité puisse revendiquer : la Patrie et la Civilisation.

«Michel-le-Brave, a dit Engel, a puissamment aidé à garantir l'Europe de la Barbarie des Turcs. Si son règne eût été plus long, la Roumanie aurait eu un meilleur destin. Que l'histoire conserve le souvenir de ses exploits; qu'elle fasse pressentir à l'Europe ce qu'elle peut attendre de la nation qu'il commandait et ce qu'a le droit d'espérer d'elle ce pauvre peuple qui lui tend aujourd'hui les bras!»





VIII.

LA CONFÉDÉRATION CHRÉTIENNE DES CARPATHES.

La Confédération chrétienne des Carpathes. — Accord des Etats Polonais, Hongrois et Roumains. — Appui de Venise et de Rome. — Egoïsme de la Pologne et de la Hongrie. — Résultats. — Chute de la Hongrie. — Partage de la Pologne. — Décadence de la Turquie. Affaïssement des Etats Roumains. — Les Phanariotes. — La devise des Roumains.

Par un de ces rapprochements remarquables où certains esprits veulent voir le doigt de la Providence et où nous préférons constater la folie des hommes, l'histoire nous montre la chute de la Hongrie coïncidant exactement avec la décadence de la Pologne et l'affaïssement des Etats Roumains.

Rien n'avait pu retenir la dévorante ambition des Polonais et des Hongrois, et ils en périssaient victimes. Juste châtement que l'histoire n'a pas assez marqué, ou qui a échappé à l'attention des écrivains occidentaux.

Nous avons donné le nom de Confédération Chrétienne des Carpathes à la réunion, dans un but de résistance, des Etats Roumains, de la Pologne et de la Hongrie. Cette idée d'une confédération, qui jaillissait des circonstances, revenait incessamment à l'esprit des princes Valaques, Moldaves, Polonais, Hongrois du XIV-e au XVI-e. Elle est attestée par la foule des traités conclus entre eux à cette époque. Vladislav et Sigismon, traitant avec Bogdan, lui donnent le nom de République Chrétienne¹. Des documents nouveaux, extraits des archives de Venise, nous montrent les Vénitiens et le Pape Sixte IV luttant avec ardeur pour soutenir cette idée et empêcher les trois Etats de séparer leur intérêts².

Tout conspire pour le succès de ce projet : l'intérêt général de l'Europe, les progrès de l'Islamisme dans le présent et le développement de l'Autriche et la Russie dans l'avenir. Une seule chose s'y oppose, l'égoïsme de la Pologne et de la Hongrie. C'est l'égoïsme qui triomphe et dicte aux souverains Polonais et Hongrois cette politique insensée qui devait aboutir à la chute successive des deux Etats du Nord et au découragement des Etats Roumains.

La Hongrie s'acharna sur la Transylvanie et la Valachie. La Pologne n'eut qu'une pensée, s'emparer de la Moldavie. Promesses, ruses, violences, elle n'épargna rien pour arriver à ce but ; mais elle vit bientôt où la duplicité, les divisions, les déchirements intérieurs, le manque de sûreté dans les alliances, conduisent un peuple qui, pour grand qu'il fût, renfermait dans son sein plus de germes de mort que de vitalité. Entre les Etats Roumains et la Pologne, le destin a prononcé. Les Roumains n'ont pas vu tomber cette infidèle alliée sans un douloureux serrement de coeur ; mais ils ont vu, dans cette chute, une sévère leçon donnée aux Etats égoïstes et orgueilleux qui, ne connaissent que leurs intérêts et ne savent que se créer des ennemis, là où tous les bras se seraient levés pour les défendre.

Brisés par la lutte, découragés par l'ingratitude de la Chrétienté, les Etats Roumains tombent, à partir de cette époque, dans une sorte de prostration morale qui va les conduire à une quasi servitude. La Turquie, dont la puissance d'impulsion tournait à l'inertie la plus complète, voyant qu'elle ne pouvait les vaincre, les constitue en ferme d'abord à ceux de

leurs fils qui lui sont dévoués, puis à ses créatures du Phanar, race dégénérée, reniée par la Grèce, méprisée par les Turcs, et qui, pour avoir un nom, prenaient celui d'un quartier de Constantinople.

Dès le commencement du XVI-e siècle, on les voit s'introduire dans les Etats Roumains sous le manteau de la religion, s'insinuer dans la faveur des Princes et se glisser dans les hauts emplois où ils introduisent la corruption. Michel-le-Brave les en exclue par une loi formelle; ils reviennent. Le peuple soulevé les massacre; ils disparaissent un instant. On respire; mais les voilà qui reviennent, non plus humbles cette fois et rampants, mais impérieux et dominateurs, non plus serviteurs des princes, mais princes eux-mêmes, impitoyables persécuteurs, spoliateurs sans vergogne, souillant ceux qu'ils épargnent et couvrant toute une nation de la fange de Constantinople

1617

«L'histoire de ces temps, dit Edgar Quinet, a la monotonie d'une chronique du moyen-âge, qui se borne à rappeler la grêle, la tempête et la peste. Quand le prince s'était enrichi de la misère de tous, — trois ou quatre ans suffisaient pour cela, — la Porte le rappelait, le déposait, lui faisait rendre gorge; après l'avoir à peu près mis à nu, elle lui rendait le gouvernement pour qu'il recommença à se refaire, à se repaître, sauf à le dépouiller de nouveau ou à le remplacer presque immédiatement par un plus pauvre ou plus avide à se jeter sur sa proie.»

Un siècle et demi dura ce supplice d'une nation chrétienne martyrisée par le despotisme chrétien; car l'Islamisme n'avait trouvé d'autre moyen de l'anéantir que de la livrer à la rapacité et à la cruauté de ses coreligionnaires. Ce qu'il avait vu des Polonais et des Hongrois lui avait indiqué ce qui lui restait à faire.

La nation roumaine ne périt pas cependant dans cet avilissement. Plongé dans cette fange, elle en eut enfin la nausée. Elle en sortit, brisée, anéantie moralement et physiquement, mutilée, pleine d'horreur, mais régénérée, donnant une nouvelle preuve de son invincible vitalité, dont le peuple a fait une fière devise: *Românul nu piere!* Le Roumain ne périt pas:

Remarquons-le bien ici, car aucun historien n'a relevé ce fait, les Etats Roumains ne sont tombés dans cet affaissement au XVII-e et au XVIII-e siècle que parce qu'ils n'avaient plus de rai-

son d'être. Comme après le II-e siècle, leur mission est terminée et pareils à ces moissonneurs, qui, leur tâche achevée et le soir venu, se couchent et s'endorment d'un sommeil sans rêves, les Roumains s'étaient endormis, accablés de fatigue au milieu de leurs campagnes témoins de tant de luttes héroïques.

La Hongrie avait perdu son indépendance, la Pologne expirait, l'Autriche cherchait encore à asseoir son Empire sur une base glissante que le temps n'a pas affermie, la Turquie était arrivée à une caducité précoce et la Russie venait à peine de naître. Les Etats Roumains, qui ne pouvaient pas ne point être du XIV-e siècle jusqu'à la première moitié du XVII-e, de cette époque jusqu'à la fin de XVIII-e avaient donc cessé d'être un Etat nécessaire.





IX.

RÉVEIL DES ETATS ROUMAINS.

L'Autriche et la Russie. — La conquête des Balkans. — Le prince Eugène. — Démembrement des Etats Roumains. — Traités de Carlovits, de Passarovits et de Sistov. — La Porte protectrice. — Politique de la Russie. — Réveil des Etats Roumains. — La Renaissance littéraire. — Mathieu-Bassarabe et Basile-le-Loup. — La foj du charbonnier.

C'est au milieu de cette détresse des Etats Roumains, abandonnés par l'Europe chrétienne à la cupidité musulmane, que s'élève la puissance de l'Autriche et de la Russie. L'une précédant l'autre d'un siècle, mais toutes deux convergeant vers le même but, la conquête des Balkans.

Le généralissime des armées autrichennes, le Prince Eugène, le proclame à Belgrade: «Ce qu'il faut à l'Empire, ce sont les Balkans pour frontière.» Les deux premières étapes sont la Serbie et les Etats Roumains. L'Autriche s'empare d'une portion de la

première, et, par trois traités successifs, se fait subrepticement attribuer une partie des seconds. Le traité de Carlovits (1699) lui cède la Transylvanie; celui de Passarovits (1718) lui donne les cinq districts de la petite Valachie, retrocédée par le traité de Belgrade (1739); celui de Sistov (1791) lui livre la Bucovine. Comme Catherine en Pologne, l'Autriche en Roumanie n'a qu'à se baisser pour prendre quelque chose, la Porte étant toujours prête à céder ce qui ne lui appartient pas pour tâcher de sauver ce qui lui appartient. La Porte avait promis de respecter et de faire respecter l'intégrité du territoire roumain et, au mépris de tous droits, oublieuse de ses propres engagements, elle livre ce territoire en détail. Et ce droit qu'elle viole, elle le nie pas. Ce bien qu'elle cède, elle avoue qu'il ne lui appartient pas. Ses Plénipotentiaires aux Conférences de Carlovits, répondent nettement aux Plénipotentiaires de la Pologne qui revendiquaient la Moldavie et à ceux de l'Autriche qui réclamaient la Valachie, que «ces Etats n'ont pas été conquis par les armes, qu'ils se sont mis volontairement sous la protection des Sultans en vertu de capitulations qui obligent la Porte à protéger leur territoire ainsi que leurs libertés, qu'en conséquence la Turquie ne peut céder un pouce du territoire de ces deux pays». Elle refuse donc sur l'ensemble, et consent sur le détail. L'Autriche se le tient pour dit; elle ne réclame de temps à autre la totalité des Etats Roumains que pour la forme et se contente d'un fragment.

La Russie suit, à l'origine, les mêmes procédés. Elle envahit continuellement la Moldavie et, à chaque nouveau traité, elle réclame son annexion au territoire russe; puis se contente de la Bessarabie qui lui est cédée par le traité de Bucarest (1812).

Mais elle n'est pas plutôt en possession de ce lambeau de la Roumanie qu'elle change subitement de tactique. L'annexion de la Crimée a été son chemin de Damas. Dès ce jour, la Russie ne s'emploie plus qu'en faveur des Etats Roumains. Elle ressuscite leurs vieux titres, restaure leurs anciens droits, les fait valoir à Constantinople et réclame hautement dans les Conférences de Focshani et de Bucarest (1802) la reconnaissance par la Porte de l'indépendance absolue de la Valachie et de la Moldavie sur la base de leurs anciennes capitulations avec la Sublime Porte. Si elle intervient dans les affaires intérieures du

pays, si elle franchit le Pruth et occupe militairement les Principautés, c'est uniquement pour défendre les Roumains contre les exactions de la Turquie. Si elle s'empare du Protectorat exclusif, c'est pour donner aux Etats Roumains une Constitution qui les régénère. Le Czar n'a-t-il pas dit au Congrès de Vérone : «La Providence n'a pas mis à mes ordres huit cent mille hommes pour satisfaire mon ambition, mais pour protéger la religion, la morale et la justice, pour faire régner les principes d'ordre sur lesquels repose la société humaine.» Si ces paroles ne cachent aucune arrière-pensée, nous devons reconnaître que ce sont les plus nobles, les plus magnifiques qui soient jamais tombées des lèvres d'un Souverain, et, en parlant ainsi, l'empereur de Russie traçait à sa race un sublime programme.

Mais, en politique, la marche droite vers un but désiré est impossible. Il faut faire des concessions au présent, laisser agir souvent les aspirations du peuple, céder aux voisins, se présenter en conquérant là où l'on voulait venir en pacificateur. Ce sont sans doute ces difficultés d'exécution, inhérentes à toute entreprise qui ont fait et font encore douter de la sincérité de la Russie. On a effrayé l'Europe avec des fantômes auxquels les événements ont parfois prêté des formes réelles et l'Europe est restée sous le coup de cette terreur, salutaire en ce sens qu'elle a réglé l'élan de la Russie, qui pouvait, à un moment donné, se laisser entraîner plus loin que ceux qui dirigent ses destinées ne l'eussent voulu. Napoléon a payé de sa liberté et de son empire la faute d'avoir été trop loin.

Sous les coups pressés de cette politique nouvelle, les Etats Roumains se réveillent. En vain on nous parle de rénovation littéraire, d'aspirations politiques, de secousses sociales; ces secousses, ces aspirations, cette rénovation sont des effets et non des causes, et ce sont des causes que nous cherchons. Pour les trouver, il suffit de regarder à droite et à gauche des Carpathes et du Pruth, et on les apercevra en pleine lumière.

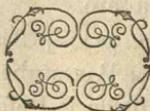
La première Renaissance de l'esprit national, au milieu du XVI^e siècle, au temps de Mathieu Bassarabe et de Basile-le-Loup, est le contre-coup du grand souffle de la Réforme qui remuait alors toute l'Europe. Commencée en Transylvanie par des publications en langue roumaine, nous ne pouvons la considérer que comme une

protestation de plus de cet esprit de nationalité toujours vivant dans l'âme des Roumains, et que les générations se transmettent de l'une à l'autre comme un trésor. Il nous semble que c'est faire une injustice à la nation roumaine de croire qu'aux temps héroïques de son histoire, ses défenseurs subordonnaient l'idée de nationalité à l'idée religieuse.

Les peuples, pour nous servir, d'une énergique expression de Proudhon, ont la foi du charbonnier. Leurs idées sont confuses, ils discernent souvent mal leurs aspirations; mais ils vont, poussés par une force inconnue, s'enrôlant sous la bannière qui doit les conduire au combat contre ceux qu'ils reconnaissent instinctivement pour leurs ennemis. L'histoire est pleine de ces confusions. Les Etats Roumains ont lutté sous la bannière de la Chrétienté tant que l'Islamisme a été debout. Du jour où celui-ci est tombé en décadence et que des Etats chrétiens ont menacé les Provinces du Bas-Danube, les Roumains ont arboré l'étendard de leur nationalité. C'est qu'en effet cette nationalité est leur raison d'être; c'est parcequ'ils sont un peuple latin qu'ils comptent en Orient; jamais ils ne l'ont oublié. Mircea, Etienne et Michel sont, bien plutôt à notre avis, les représentants de la conscience nationale que Mathieu-Bassarabe et Basile-le-Loup; on peut dire des premiers qu'ils ont été l'incarnation de la pensée nationale, l'âme vivante de la patrie.

L'Autriche et la Russie menacent l'Orient, comme il y a trois siècles, l'Orient menaçait l'Europe occidentale. Fidèles à leur mission conservatrice, les Etats Roumains sortent de leur engourdissement pour relever la barrière que le génie de l'Occident a mis sous leur garde.

Comme au II-e siècle, comme au XIV-e, au XV-e et au XVII-e siècle, la Roumanie redevient, par la force des choses, un Etat nécessaire dans le système européen dont l'équilibre menace d'être brusquement rompu,





X.

LE TRAITÉ DE PARIS ET LA ROUMANIE

La politique française en Orient. — Napoléon I-er. — Talleyrand. — M. Guizot. — La Guerre de Crimée. — Traité à Paris. — Politique de la France. — Les Puissances garantes. — La Roumanie neutre. — Monteskieu et la politique anglaise. — Les nationalités chrétiennes de l'Orient. — La Turquie et ses œuvres.

La France avait été longue à démêler les secrets de la politique orientale. Napoléon I-er lui-même ne comprenait pas la question et dans les Conférences d'Erfuth, il alla jusqu'à offrir aux Czar de lui céder les Etats Roumains, achetant à ce prix son alliance contre l'Angleterre. Grossière erreur d'une ambition démesurée qu'il reconnut à Sainte-Hélène, lorsqu'il écrivait, critiquant le traité de 1815 : « On ne devait pas laisser la Russie usurper le Protectorat des provinces Danubiennes ; la Russie est envahissante de sa nature, tôt ou tard elle fera irruption en Europe. »

Pensée suprême, préoccupation de la dernière heure qui tourmenta l'agonie de l'Empereur, comme l'invasion des Normands tourmentait les derniers jours de Charlemagne, et que le Prince de Talleyrand caractérisait d'un mot : « Le centre de gravité du monde n'est ni sur l'Elbe, ni sur l'Adige ; il est là-bas aux frontières de l'Europe, sur le Danube. »

M. Guizot était trop aveugle pour le voir¹. L'Angleterre, seule, éclairée par ses intérêts, présentait sans chercher le remède. Elle continuait à vivre sur le passé, s'obstinant à ne voir qu'un malade là où il y avait un moribond et s'efforçant de le guérir. Le passage du Pruth par les Russes, en 1853, vint mettre fin aux hésitations de l'Occident. La France, l'Angleterre, la Sardaigne s'allièrent et volèrent au secours de la Turquie. Malgré ses victoires, la guerre de Crimée n'a pas produit ce qu'en attendaient les Puissances et nous nous retrouvons aujourd'hui au point précis où nous étions hier.

Nul ne se fait plus d'illusion sur la Turquie ; l'Angleterre elle-même l'a abandonnée. L'heure d'une transformation de l'Europe orientale a sonné. C'est à l'Occident de voir s'il veut qu'elle s'accomplisse sans lui, ou avec son concours et sous sa direction.

Dès 1856, les Puissances occidentales ont paru comprendre la mission qui leur incombait, quand elles ont pris en main la cause des provinces Danubiennes. Roumanie et Serbie. Mais on voulut combiner le bien avec le mal, l'avenir avec le passé, céder à l'un, céder à l'autre, et l'on arriva à ce traité de 1856 dont il reste si peu de chose aujourd'hui.

L'Europe attestait cependant qu'elle voyait clair dans la question. Les Russes s'étaient ouvertement posés en défenseurs des nationalités chrétiennes de l'Orient ; les Puissances substituèrent leur protectorat collectif à celui de la Porte et de la Russie. Elles prirent les Etats Roumains et les réorganisèrent. Pour la première fois, un solennel hommage était rendu par toute l'Europe à ces défenseurs-nés de l'Occident. On reconnaissait qu'ils étaient nécessaires à l'équilibre européen.

Ce sera l'éternel honneur de la France d'avoir repris la première la tradition latine et de civilisation, en la faisant sienne pour ainsi dire, en s'en constituant l'initiatrice au XIX-e siècle. Nous ne savons pas si nous nous trompons, mais il nous paraît que

les Roumains sont redevables d'une éternelle reconnaissance à la France et à la Russie ; à celle-là parce qu'elle a compris leur mission et les a affermis dans leur tâche ; à celle-ci parce qu'elle à travaillé plus que nulle autre à la résurrection de leurs droits méconnus et à leur régénération. Peut-être y aurait-il lieu de rechercher si la conduite de l'une a été aussi pleine de désintéressement que celle de l'autre ; mais la reconnaissance n'a pas le droit de faire de ces distinctions.

Il convient cependant d'examiner ce que les Puissances se sont proposé en prenant la Roumanie sous leur garantie collective. La pensée fut complexe, nous le savons ; on y apporta de par' et d'autre des restrictions et des sous-entendus ; on lutta d'habileté ; les intéressés s'efforcèrent d'empêcher qu'on engagea trop l'avenir. Mais si l'on sort de cette atmosphère diplomatique, il devient facile de dégager l'idée-mère que l'on a eue en vue dans cette œuvre commune, résumée dans deux actes internationaux, le Traité de Paris du 30 Mars 1856 et la Convention de Paris du 19 Août 1858.

Montesquieu a dit, dès le XVIII-e siècle : « L'Empire des Turcs est à présent à peu près dans le même degré de faiblesse où était celui des Grecs ; mais il subsistera longtemps ; car , si quelque prince que ce fût mettait cet Empire en péril en poursuivant ses conquêtes, les trois puissances commerciales de l'Europe connaissent trop bien leurs affaires pour n'en pas prendre la défense sur-le-champ¹. »

C'est le programme politique de l'Angleterre jusqu'à la guerre de Crimée. Mais cette guerre et ses suites ont démontré à l'Europe que la décrépitude de l'Empire ottoman était encore plus profonde qu'on ne l'avait supposé et qu'elle devenait une triple cause de perturbation. L'Angleterre dut avouer que l'homme malade était à l'agonie et qu'il fallait songer à sauvegarder son héritage. Comme première garantie, on réorganisa la Serbie et la Roumanie.

Dans la pensée de toutes les Puissances occidentales la reconstitution de ces deux Etats, de la Roumanie principalement, n'avait d'autre but que d'élever une barrière entre la Turquie et la Russie, d'être la pierre fondamentale du nouvel ordre social qu'on inaugurerait en Orient.

L'Empereur Napoléon III le disait clairement : « Nous demandons une nouvelle constitution des Principautés du Danube, afin qu'elles servent de rempart contre ces invasions sans cesse renaissantes du Nord. »

La Sardaigne, tout en manifestant la même pensée, ajoutait : « Il y a longtemps que l'Autriche a les yeux fixés sur les rives du Danube. Que l'on considère que cette puissance a su déjà se rendre maîtresse de plus de trois millions de Roumains, habitants de la Transylvanie, du Banat et de la Bucovine*.»

L'Autriche et la Prusse disaient précisément, dans le traité d'alliance conclu entre elles le 20 Avril 1854, que « la marche de la Russie sur la Péninsule Balcanique et l'occupation des Etats Roumains mettaient en danger les intérêts politiques, moraux et matériels de toute la Confédération Germanique. »

La Turquie avait avoué ses craintes et sa faiblesse en appelant l'Occident à son secours.

La Russie protestait de la sincérité de ses intentions et ne réclamait que des garanties pour ses coreligionnaires de la Péninsule.

D'un côté donc toute l'Europe manifestant la crainte la plus vive de la Russie ; de l'autre, la Russie toute seule affirmant qu'elle ne rêve pas la conquête de Constantinople, mais qu'elle veut arracher ses coreligionnaires à l'oppression ottomane.

Entre elles cependant, il y a l'Autriche, que les solutions proposées par la France ne satisfont pas. La France revenue de son long aveuglement, regarde les choses de haut et de loin. Moins attachée que l'Angleterre à la Turquie, elle a déjà pris son parti de la disparition de cette dernière. Une seule chose l'inquiète, ne pas abandonner la reconstitution de l'Orient au hasard, mais la préparer, la guider, l'aider par tous les moyens. Pour arriver à ce but, — et elle est en cela d'accord avec la Russie, — elle pense qu'il faut que toute l'Europe travaille au relèvement des populations chrétiennes de la Péninsule. Mais l'Autriche a de tout temps manifesté les plus vives appréhensions contre l'établissement à ses frontières d'Etats Slaves ou Roumains qui exerceraient, à son avis, une trop grande attrac-

*) Lettre de M. de Cavour à l'ambassadeur sarde à Londres.

tion sur les populations Slaves et roumaines qu'elle détient. C'est sans doute à ce sentiment de crainte constamment exprimé par l'Autriche et à la répugnance de l'Angleterre pour les nationalités chrétiennes de la Turquie, qu'il faut attribuer les restrictions apportées au Traité de Paris, restrictions qui ont empêché ce traité de porter tous ces fruits.

Mais la pensée commune de ne pas abandonner les Balkans aux entreprises de la Russie, amena chacun à faire des concessions; on parvint à s'entendre et l'on créa la Roumanie neutre.

Cette solution satisfaisait l'intérêt le plus pressant, celui de la consolidation de l'équilibre européen, en laissant à la Turquie le soin de répondre au vœu unanime des Puissances qui prenaient l'intégrité de son territoire sous leur garantie et au désir ardent de la Russie, en s'occupant, sans retard, d'améliorer le sort des populations chrétiennes.

Lord Stanley traduisait exactement la pensée intime de l'Europe, quand il disait en 1856 : «Le salut de la Turquie ne dépend plus que de ses œuvres et non du secours de l'Occident.»





XI.

PACIFICATION DE L'ORIENT

Aveuglement de la Turquie. — Soulèvement de la Bosnie et de l'Herzégovine. — Prise d'armes de la Serbie et du Monténégro. — Neutralité de la Roumanie. — Neutralité relative. — La Suisse et la Belgique. — Un gage de paix. — Slaves du Nord et Iougo-Slaves. — Existence de l'Autriche-Hongrie. — Pacification de l'Orient.

Mais la Turquie n'a tenu aucun compte des observations des Puissances garantes, et son obstination, — il faudrait peut-être dire sa nature, — a ramené l'Europe dans la situation où elle se trouvait en 1853.

L'Herzégovine et la Bosnie, à bout de patience, se sont soulevées ; la Serbie et la Monténégro se sont armés pour soutenir leurs droits. Au lieu de consentir à des concessions que les circonstances exigeaient, la Porte a déclaré la guerre aux nationalités chrétiennes, semé leurs pays de ruines, ameuté contre elle l'o-

pinion publique européenne et rappelé sur le Pruth la Russie en armes.

La Roumanie, dans ces graves conjonctures, n'avait qu'un devoir, celui que lui a tracé l'Europe en la prenant sous sa garantie : garder en face des événements une neutralité absolue. Malgré ses sympathies pour les chrétiens engagés dans la lutte, malgré l'injure suprême que la Porte lui jetait en niant ses droits les plus sacrés, solennellement reconnus par les Puissances garantes, malgré les périls de la situation et les difficultés intérieures, la Roumanie a gardé cette neutralité sans faiblir un seul instant. Nous ne retrouvons un pareil exemple d'abnégation dans l'histoire que la conduite des Suisses en 1798.

Ceux qui le nient ne se sont pas sans doute rendu compte de la situation. La participation de la Roumanie à la guerre mettait le fin aux quatre coins de la Péninsule Balcanique et jetait l'Autriche-Hongrie dans la perplexité la plus anxieuse.

Mais cette neutralité de la Roumanie, qui découle des stipulations formelles du Traité de Paris de 1856 et de la Convention de 1858, n'a malheureusement aucune sanction. Les traités conclus entre les Sultans et les Etats Roumains au XIV-e, au XV-e et au XVI-e siècles, garantissaient à ceux-ci une protection efficace contre toute violation de leur territoire. Aujourd'hui, l'Etat reconstitué par les Puissances signataires du Traité de Paris ne jouit que d'une *neutralité relative*, qui ne le garantit que très imparfaitement et ne répond pas à la pensée qui a présidé à sa reconstitution : élever une barrière entre la Turquie et la Russie, ou, pour mieux dire, prendre une garantie, un gage de la sincérité des intentions de la Russie.

On l'a vu récemment, lors du passage des volontaires russes. Quel argument valable le Cabinet de Bucarest pouvait-il présenter pour leur fermer ses frontières ? Que la Russie tente demain de franchir le Pruth ou la Turquie le Danube, quelle attitude devra tenir la Roumanie ? Cette question, dont la gravité ne pouvait échapper à personne a été discutée par la presse européenne tout entière ; et l'on a dû fatalement en revenir au point de départ : il manque une sanction à la neutralité dont jouit la Roumanie et le danger qu'on a essayé de conjurer, en reconstituant les Pays roumains, reste aussi menaçant qu'au premier jour.

Mais, au cours de la discussion, une solution est apparue; la rupture des conférences de Constantinople a peut-être été la seule cause qui l'ait empêchée de passer du domaine de la théorie dans celui des faits.

Cette solution se résume en deux mots :

Faire de la neutralité relative de la Roumanie une neutralité efficace.

On nous assure que la plupart des Puissances, la Turquie elle-même, se sont montrées favorables à cette idée. Comment pourrait-il en être autrement? Toutes les Puissances sont également intéressées au maintien de la paix. La Russie a déclaré qu'elle ne ferait la guerre qu'à son corps défendant et pour obliger la Porte à accorder des garanties aux populations chrétiennes qu'elle continue à opprimer contre la volonté formelle de l'Europe. Elle ne peut donc voir qu'avec satisfaction le premier Etat chrétien de l'Europe orientale qui soit arrivé à la civilisation, jouir d'une neutralité qui le garantisse contre toutes les entreprises de la Turquie. Le consentement de la Russie ne serait, en somme, que la confirmation naturelle des déclarations du Czar. La France, l'Italie et l'Angleterre y trouvent des avantages trop certains pour qu'une hésitation de leur part soit admissible. La Prusse, ayant déclaré que la marche de la Russie sur la Péninsule Balcanique met en danger les intérêts moraux, politiques et matériels de l'Allemagne, nous sommes induits à penser que les objections ne viendront pas de son côté. Pour l'Autriche, malgré les craintes qu'elle a toujours manifestées contre l'établissement d'un Etat Roumain à ses côtés, malgré son obstination à considérer cet Etat comme un nouveau Piémont attaché à son flanc, nous ne pouvons pas la compter parmi les adversaires de la neutralité absolue de la Roumanie; hésiter, refuser, serait de sa part une preuve que M. de Cavour a dit vrai quand il l'a accusée de convoiter les Bouches du Danube. Quant à la Turquie, supposer qu'elle rejetterait cette solution, serait supposer que la raison est définitivement bannie des conseils de la Porte. Son intérêt est trop visible, trop net, trop réel, pour qu'elle ne se décide pas enfin à le voir. Elle serait mal venue, en cette question, à faire intervenir sa dignité; elle en a fait si bon marché depuis un siècle et demi, qu'il lui

siérait bien d'en faire le sacrifice en échange de la sécurité qu'elle n'a pas.

En un mot, les Puissances occidentales ont toutes intérêt à rendre plus solide que jamais la barrière qu'elles ont voulu élever entre la Turquie et la Russie, pour le cas où la politique de celle-ci, rassurante aujourd'hui, reprendrait demain les errements du passé ou serait entraînée plus loin que ses inspirateurs ne le voudraient.

Telle qu'elle existe aujourd'hui, la neutralité qui découle pour la Roumanie du Traité de Paris n'est qu'un vain mot et la situation de ce pays, dans l'hypothèse d'une guerre, reste pleine de périls sur lesquels il serait puéril de se faire illusion.

Qu'on se rappelle la situation de la Suisse de 1798 à 1813. Le Traité de Westphalie, qui avait reconnu son indépendance, lui assurait une neutralité dépourvue de sanction, une neutralité relative, qu'à de légères exceptions près l'Europe entière avait admise. Cette neutralité empêcha-t-elle Napoléon de violer le territoire de la Confédération ? Lorsqu'en 1813 l'armée autrichienne traversa le territoire suisse, une voix s'éleva-t-elle pour protester contre cette violation du droit des gens ?

Au contraire, en 1870-71, malgré les avantages énormes qu'elles y pouvaient trouver, les armées allemandes et françaises ne se sont-elles pas arrêtées respectueusement devant les frontières de la Suisse et de la Belgique ?

C'est qu'avant 1815, la Confédération Helvétique ne jouissait que d'une neutralité relative, dépourvue de sanction. Tandis que, en vertu des actes internationaux du 20 Novembre 1815, du 15 Novembre 1830 et du 19 Avril 1831, la Suisse et la Belgique ont été mises en possession d'une neutralité efficace, ayant un caractère définitif et solennel ; c'est que les Puissances ont garanti effectivement, comme une nécessité de l'équilibre européen, l'intégrité et l'inviolabilité perpétuelle de leurs territoires.

Ce qu'on a fait pour la Suisse et la Belgique, l'intérêt de la paix en Orient réclame qu'on le fasse pour la Roumanie. Dieu seul connaît l'avenir. Les peuples ont le droit d'exiger des garanties, dans le présent, des nations dont le passé les effraye. La Russie et l'Autriche ont ouvertement autrefois revendiqué l'Etat Roumain. Elles l'ont l'une et l'autre mutilé. Toutes deux ont convoité

les Bouches du Danube et rêvé la conquête des Balkans. Ce fut un rêve, dit-on, aussitôt effacé que formé. Soit ! Mais l'Europe est en droit de se prémunir contre ces rêves et de demander des gages pour l'avenir. L'Autriche, en 1854, professait cette même théorie lorsqu'elle occupait les Principautés du Danube et la Russie invoquait les mêmes principes en 1829 contre la Turquie. C'est aujourd'hui le tour de l'Europe. Par le Traité de 1856, elle s'est substituée à la Turquie et à la Russie dans le Protectorat exercé exclusivement par ces deux Puissances ; aujourd'hui, elle doit s'efforcer d'obtenir de l'Autriche et de la Russie un gage de la sincérité de leurs intentions, et de la Turquie une garantie contre son incurable faiblesse. Ce gage, cette garantie, c'est la neutralisation de la Roumanie.

La Roumanie est, en effet, la seule route que la Russie puisse suivre pour pénétrer au cœur de la Turquie d'Europe. Si l'on neutralise son territoire, on barre le chemin à toute invasion slave dans la Péninsule Balcanique. On fait plus. La nation roumaine, latine par la langue, par les mœurs, par l'esprit et par le cœur, — elle a prouvé sa puissante vitalité et son attachement à sa nationalité, — la nation roumaine ne se fondra jamais avec les peuples slaves ou slavisés qui l'entourent. Si l'Europe proclamait solennellement la neutralisation de l'Etat roumain, elle rendrait à jamais impossible la réunion des Slaves du Nord avec les Iongo-Slaves, au grand avantage de ces derniers et de l'équilibre européen que le Pan-slavisme réalisé jetterait dans une terrible perturbation. L'Autriche, que le moindre mouvement de ses populations slaves ou des populations slaves voisines de ses frontières, suffit pour jeter dans la plus cruelle perplexité, devrait être la première à reconnaître que l'Etat Roumain est pour elle une sauvegarde indispensable. Son affaiblissement ne peut que la rejeter dans l'imprévu. Sa disparition serait sa perte. Le jour où l'Autriche viendrait à lutter avec la Russie sur le Danube, c'en serait fait d'elle.

On a parlé quelquefois d'un partage éventuel de l'Orient, comme si ce partage était possible. Dans ce démembrement imaginaire de l'Empire ottoman, les uns attribuaient l'Herzégovine et la Bosnie à l'Autriche-Hongrie et la Roumanie à la Russie, les autres attribuaient la Moldavie à la Russie et la Valachie à l'Autriche. Croit-on qu'il y ait à Vienne ou à Pesth un homme d'Etat qui

consentirait à voir le Bas-Danube ou seulement les Bouches du Danube aux mains de la Russie, à mettre bénévolement les Slaves du Nord en contact direct avec les Bulgares et les Serbes ? Nous ne le croyons pas, *quia absurdum est*. Certes, la Russie pourrait accepter ce partage qui mettrait tous les atouts dans son jeu et ne ferait que hâter la réalisation des projets qu'on lui prête. Mais l'Autriche n'accepterait jamais ce marché de dupe, dont elle serait la première victime.

Son intérêt dans la neutralisation de la Roumanie est donc aussi grand et plus direct que celui de la France, de l'Angleterre, de l'Allemagne ou de l'Italie, plus grand même, puisque l'occupation de cet Etat par la Russie la frapperait dans les sources mêmes de son existence.

En un mot, la neutralisation de l'Etat roumain est la seule garantie de la paix en Orient et, par suite, une des plus sûres garanties de l'équilibre européen.





RESUMÉ

Arrivé au terme de cette étude nous sentons la nécessité d'en résumer rapidement les points principaux.

I. Nous avons dit, en commençant, que l'Etat qui pouvait à un moment donné expliquer sa raison d'être, prouver la nécessité de son existence, démontrer qu'il représente au sein des nations un autre intérêt que le sien propre, cet Etat n'avait pas seulement le droit d'exister, qu'il en avait le devoir.

Nous croyons avoir prouvé qu'au II-e siècle, ainsi qu'aux XIV-e, XV-e et XVI-e siècles les Etats Roumains ont été des Etats nécessaires en face de l'invasion musulmane; qu'après un affaissement

d'un siècle et demi, il sont de nouveau apparus à l'Europe comme des Etats nécessaires, affirmant leur nationalité en face des projets de conquête de l'Autriche et de la Russie. Nous avons vu enfin que, conformément au principe que nous avons posé, l'Europe a fait à l'Etat roumain un devoir de vivre, de se développer, d'être aux frontières de l'Orient le représentant de la civilisation occidentale.

Trois phases donc dans la vie de la nation roumaine. Fille de Rome, elle vient protéger sa mère contre la Barbarie; fille de l'Eglise, elle se lève pour défendre la Chrétienté mise en péril par l'Islamisme et sa nationalité menacée par les Etats voisins; fille de l'Europe, elle se régénère pour protéger l'Orient et permettre aux nationalités chrétiennes de la Turquie de se développer paisiblement en dehors de l'influence prépondérante de la Russie.

II. Cet Etat, nécessaire à l'équilibre européen, est-ce un Etat vassal, mi-souverain ou souverain? Nous l'avons vu se constituer au XIV-e siècle dans les conditions de la plus complète indépendance. Du XIV-e au XVI-e siècle, les droits souverains des Etats Roumains et l'intégrité de leur territoire sont proclamés et garantis par la Sublime Porte qui les prend sous sa protection et reconnus par la foule des traités conclus à la même époque par les Princes de Valachie et de Moldavie avec les Rois de Pologne et de Hongrie. Du XVI-e au XIX-e siècle rien n'a été changé dans la position des Etats Roumains. Un traité de 1668, conclu entre Pierre-le-Grand et le prince Sherban de Valachie, confirme les droits *ab antiquo* de l'Etat valaque et reconnaît au Prince le titre de souverain. En 1699, la Porte exhume ses anciennes capitulations avec les Etats Roumains pour défendre l'intégrité de leur territoire contre la Pologne et l'Autriche. Par le traité d'Akkermann (1826), la Turquie et la Russie confirmaient tous les droits souverains des Principautés Roumaines sur la base des traités de 1391, 1460, 1511 et 1529. L'art. 5 du traité d'Andrinople (1829) donnait une nouvelle consécration à ces droits, que le Traité de Paris plaça sous la protection collective de toutes les grandes puissances de l'Europe.

A aucune époque de son histoire, la Roumanie n'a donc été dépouillée des attributs de la souveraineté. Nous ne nions pas qu'à différentes époques l'autonomie des Roumains ait été méconnue et leurs droits de souveraineté violés; mais nous ne

croions pas que ce soit sur des violations passagères que le droit se fonde dans les sociétés humaines. Les Puissances signataires du Traité de Paris en ont jugé ainsi et elles viennent de consacrer de nouveau leur décision souveraine en concluant avec l'Etat roumain des Conventions de commerce.

Un seul lien rattache donc la Roumanie à la Turquie, le tribut. Or, le tribut n'a pas été, à l'origine, une marque du sujétion, mais de protection. Aujourd'hui que l'Europe s'est substituée à la Sublime Porte dans le protectorat de l'Etat roumain, le paiement du tribut n'a plus de raison d'être et il eut été logique de la part de la diplomatie européenne de le supprimer dès 1856.

Quant à la prétendue *suzzeraineté* de la Sublime Porte sur les Etats Roumains, elle ne peut être envisagée que comme un étrange abus de mot, qui ne rappelle en rien les rapports établis entre la Roumanie et la Turquie par les Capitulations, où ce mot n'est pas une seule fois prononcé. M. Thiers a dit que ce n'était qu'une suzeraineté nominale; c'est encore trop dire, et on l'a vu par l'étrange interprétation que les conseillers du Sultan ont récemment donnée aux art. 1, 7 et 8 de la Constitution ottomane. Au point de vue du droit pur, l'hommage rendu au Sultan par les Princes Roumains n'altèrent en rien la souveraineté de l'Etat, car la Porte n'a le droit ni de proposer, ni de refuser le candidat élu par la nation. Le roi de Naples fit hommage de son royaume au pape et devint vassal du Saint-siège, depuis le XI-e siècle jusqu'en 1818, sans qu'il ait cessé pour cela d'être un roi souverain.

La Roumanie est donc un Etat indépendant, jouissant de tous les attributs de la souveraineté.

III. L'Europe a reconnu l'impossibilité de maintenir l'Empire ottoman en Europe et la nécessité de le remplacer par une confédération formée par les nationalités chrétiennes de la Péninsule Balcanique, constituées en Etats indépendants. Mais cette transformation ne peut s'effectuer du jour au lendemain. Il faut qu'on opère auparavant la régénération des Chrétiens d'Orient, laissés par les Turcs dans un état de sujétion complète. Il faut que des raïas on fasse des membres de la société civilisée, qui comprennent et soient prêts à défendre les intérêts de la

civilisation à laquelle ils devront leur existence nationale et leur indépendance.

Le Traité de Paris, corroboré par la Convention du 19 Août 1858, a été, après la reconnaissance de l'indépendance de la Grèce, le premier acte international par lequel les grandes Puissances européennes ont affirmé leur volonté de préparer les voies à la reconstitution de l'Europe orientale sur de nouvelles bases, — ses bases naturelles.

Pour nous servir d'une expression vulgaire, mais caractéristique, la Turquie est un coin de fer qui est violemment entré dans le système européen et qui s'y est rouillé. Il faut qu'on le dérouille, disait lord Palmerston, car ce coin est devenu la cheville ouvrière de l'équilibre européen; il faut qu'on l'arrache, répond l'Europe de 1877, parce qu'il menace de faire éclater le système existant.

Mais quand on l'aura arraché et que la Péninsule Balcanique sera constituée en Etats confédérés, les Bulgares au nord, les Serbes et les Monténégrins à l'ouest, les Coutso-Vlaques au sud-est, les Grecs et les Albanais au sud, quand Constantinople aura été déclaré ville libre et capitale de la Confédération, à l'instar de Washington, que devient la situation de la Roumanie ?

IV. La Roumanie, après la reconstitution de l'Europe Orientale, comme au temps de sa confusion, comme au temps de l'invasion, comme au temps de l'Empire romain, aujourd'hui comme hier, demain comme toujours, la Roumanie reste un Etat nécessaire.

Et, en effet, si l'on reconstituait l'Orient en Etats indépendants, — et il faut que tôt ou tard on le reconstitue ainsi, et tout ce qu'on fera pour les nationalités chrétiennes de l'Orient sera autant de gagné pour l'avenir, — en supprimant l'Etat roumain, on aurait simplement joué le jeu de la Russie en mettant en contact immédiat les Slaves du Nord avec les Iougo-Slaves; disons le mot on n'aurait fait que donner un corps à ce qui n'est qu'un rêve. La Confédération orientale se fondrait forcément dans l'Océan russe. Le Panslavisme serait réalisé. La Russie aurait achevé son grand œuvre.

Cette fusion s'opérerait d'elle-même par simple attraction.

Tandis que, séparés de la Russie par un Etat neutre, non slave,

les Bulgares, qui ne sont que slavisés et chez lesquels l'idée du Panslavisme a moins de prise que partout ailleurs, les Serbes qui ne rêvent pas l'indépendance seulement pour changer de maître, les Bosniaques, les Herzégoviniens et les Monténégrins qui invoquent les Russes comme des sauveurs et refuseraient de passer sous leur joug, toutes les nationalités chrétiennes de la Péninsule se développeraient naturellement, progressivement, pacifiquement, au sein d'une indépendance attendue depuis de quatre siècles.

C'est la situation équivoque créée par le Traité de Paris qui a fait toute la force de la Russie en ces derniers temps. Les diplomates de 1856 ne pouvaient sans doute pas prévoir les profonds changements que les événements de 1870 apporteront dans la politique générale; mais ils se sont obstinés, — nous ne parlons ni des diplomates russes, ni des diplomates français, ni des diplomates sardes, ni des diplomates prussiens, — ils se sont obstinés à croire en la vitalité de l'Empire ottoman et aux promesses des Sultans. On a vu à quoi tient la vitalité de la Turquie et les Sultans ont fait, l'un après l'autre, banqueroute à leurs obligations morales.

Les Conférences de Constantinople ont rendu à la question un caractère européen. C'est à l'Europe donc de décider, de prendre ses garanties pour l'avenir, si elle ne veut pas laisser la Russie prendre en main, à sa place, les intérêts des chrétiens d'Orient, lésés dans leurs droits, dans leurs intérêts, menacés dans leur vie même.

Pour employer une expression de M. Drouyn de Lhuys, nous dirons que «c'est une situation dont toutes les consciences délicates sont émues¹.»

V. On voit donc que dans le passé, dans le présent et dans l'avenir, la question de l'Etat roumain se pose de la même manière et que l'existence de cet Etat demeure une nécessité de la paix de l'Orient, de l'équilibre européen et de l'accord des puissances.

Mais il ne suffit pas que l'Etat Roumain existe, il est indispensable que son existence soit un gage de l'ordre en Orient, une garantie de l'avenir.

Pour cela, il faut, disons mieux, il suffit que l'Europe proclame solennellement, comme elle l'a fait en 1815 pour la Suisse et en

1830-31 pour la Belgique, la neutralité absolue du territoire roumain.

Lorsque, en effet, la Roumanie jouira d'une neutralité effective, garantie par toutes les grandes puissances européennes, que son territoire sera fermé aux armées venant du Nord, de l'Est ou du Sud et ne sera plus livré en holocauste à toutes les ambitions voisines, que le choc possible de ces ambitions aura été amorti, l'Europe reviendra de ses inquiétudes périodiques et pourra envisager l'avenir d'un regard tranquille, car elle aura pris enfin possession de la clef de l'Europe orientale et se sera constituée gardienne de la porte qui ouvre sur les Balkans.

Lorsque les circonstances l'exigeront, lorsque l'heure de la reconstitution de la Péninsule Balcanique sonnera, l'Europe pourra ouvrir la Porte à ceux qu'elle aura chargés des intérêts de sa cause; mais elle le fera à son jour, à son heure, en dehors de toute préoccupation et de toute crainte. Grâce à la situation non définie créée à la Roumanie par le Traité de Paris. l'Europe peut se trouver brusquement, dans huit jours ou demain, en présence de faits accomplis dont nul ne saurait prévoir les conséquences.

Et, pour répondre à une dernière objection, nous dirons que la reconnaissance de la neutralité absolue de la Roumanie ne peut être considérée comme une dérogation aux traités conclus antérieurement entre les Princes Roumains et les Sultans, non plus qu'au Traité de Paris; mais comme une extension de ces traités, dont l'esprit est entièrement conforme à nos conclusions. Les Sultans, de même que les Puissances en 1856, ont reconnu que le seul rempart pour l'Orient, était la création d'un Etat neutre entre les Carpathes et le Danube.

C'est donc cet Etat neutre qu'il importe au plus haut point de consolider sur des bases immuables.

VI. En un mot donc, car il faut nous résumer :

L'Europe a déclaré que la Péninsule ne peut plus appartenir longtemps à la Turquie et qu'elle ne doit pas appartenir à la Russie.

Il est admis comme incontestable que l'Autriche-Hongrie ne peut, sans bouleverser l'équilibre européen et lui donner une instabilité qu'aucune Puissance ne peut admettre, posséder les Bouches du Danube.

La France, l'Angleterre, l'Allemagne, l'Autriche et l'Italie ont

décidé qu'il y avait péril pour l'Europe à ce que la Roumanie fut occupée, même provisoirement, par la Russie.

L'Etat Roumain, depuis le II-e siècle, depuis sa création, a péremptoirement prouvé qu'il ne se fonderait jamais ni avec les Turcs, ni avec les Hongrois, ni avec les Slaves.

La position géographique de cet Etat, son invincible attachement à sa nationalité, le désignent nécessairement à l'Europe comme le gage le plus certain de la paix en Orient, lorsqu'on lui aura reconnu une neutralité absolue.

Quelle que soit donc la solution à laquelle on s'arrête, qu'on maintienne la Turquie telle qu'elle est, ou qu'on l'asseye sur une base plus large, — solution à notre avis aussi impraticable que la première, — ou qu'on reconstitue l'Europe orientale en Etats confédérés, la Roumanie nous apparaît comme un Etat nécessaire pour garantir l'intégrité de la Péninsule Balcanique et la sécurité du développement de la nouvelle Confédération.

Par conséquent, nous sommes arrivés à la conclusion qui qui s'impose à tous les esprits clairvoyants et impartiaux, c'est-à-dire que la Roumanie est un Etat nécessaire, que la nécessité de son existence est indiscutable, que sa raison d'être dans l'équilibre européen est reconnue et que sa disparition, par suite d'une occupation ou d'une annexion, serait une cause de perturbation dans le système existant.

En complétant le Traité de Paris, en lui rendant sa signification primitive, en accordant à l'Etat Roumain la garantie qui lui est indispensable pour remplir la mission dont on l'a chargé, l'Europe n'assurera pas seulement l'équilibre européen devenu instable depuis que la question d'Orient est posée, elle ne résoudra pas seulement pacifiquement cette question pour laquelle tant de sang a été versé et tant de sacrifices faits, mais encore elle rendra à la Roumanie une éclatante justice. L'Etat roumain a souffert un martyr de seize siècles pour conserver sa race sans mélange et ne pas abandonner ce petit coin de la terre privilégié qu'on eût voulu créer aux Bouches du Danube s'il n'avait pas existé; nous croyons que le jour de la récompense de tant de luttes, de revers et de souffrances est enfin arrivé pour lui.

Les Roumains attendent avec confiance la décision de l'Europe. Ce qu'elle a fait pour eux en 1856 leur est un sûr garant de ce qu'elle fera dans l'avenir.

Depuis sa reconstitution, la Roumanie a vu, l'un après l'autre, se réaliser les vœux émis en 1858 par ses populations ; unie enfin sous un Prince héréditaire issu d'une des plus illustres familles régnantes de l'Europe, l'État Roumain, définitivement entré dans le concert européen, a fait des progrès immenses et donné les preuves les plus indiscutables de son aptitude pour la civilisation, de son respect pour la protection des Puissances et de sa sagesse politique.

En dehors de toute autre considération, l'Europe ne peut voir sans satisfaction ce premier résultat de l'œuvre de régénération commencée en 1856 et ne pas désirer la consolidation de l'État qui la protège contre tout revirement politique, contre toute surprise et tout entraînement de la part de la Russie et dont la neutralisation assurerait la paix et l'indépendance de l'Orient.





APPENDICE

CHAPITRE I.

1. GUIZOT, *Histoire de la Civilisation en Europe*. Paris, Didier, 1846, p. 224.
2. MICHAUD, *Histoire des Croisades*, passim. Paris, Furne & C-ie, 1841.
3. A. T. LAURIANU, *Istoria Românilor*, p. 230. Bucarest. 1869.
4. UBICINI, *Provinces d'origine roumaine*, p. 28. F. Didot, Paris, (Col. Univers, V. 39).

CHAPITRE II.

1. GUIZOT, *Histoire de la civilisation en Europe*, p. 76.
2. J. DE HAMMER, *Histoire l'Empire ottoman*, T. I, p. 283, Paris, 1835.

CHAPITRE III.

1. EDGARD QUINET, *Les Roumains*, Ch. IV, p. 27 et seq. Paris, Pagnerre, 1857.
2. FLAV. VOPISCUS, in Aureliano, c. 39. «Cum vastatum Illyricum ac Mœsiam deperditam videret, provinciam trans Danubium Daciam, sublato exercitu et provincialibus, reliquit, desperans eam posse retineri;

abductosque ex ea populos in Mœsiam collocavit, appellavitque suam Daciam.»

Ce sont ces colons ramenés sur la rive droite du Danube qui fondèrent le royaume Roumano-Bulgare et dont les descendants occupent encore aujourd'hui la plus grande partie de la Dobrotja et de vastes îlots le long du fleuve, jusqu'en Serbie.

La plus grande partie des colons, descendants des familles latines amenées par Trajan, demeurèrent fidelement attachés au sol de leur nouvelle patrie. Le flot des invasions passa sans les submerger. On les voit sortir des montagnes et s'aventurer dans les plaines, dès le VII^e siècle, après le passage des Avars en Pannonie, se former d'abord en petits groupes, puis s'unir et fonder de petites républiques indépendantes.

Les plus importants de ces petits noyaux, autour desquels a commencé à se grouper la nationalité roumaine après le passage des Barbares, furent l'Etat d'Olténie et l'Etat de Bêrlad.

On trouvera des renseignements très complets sur le premier de ces Etats dans le très savant ouvrage de M. B. P. Hașdeu, *Histoire critique des Roumains*, Bucarest, 1875.

CHAPITRE IV.

1. B. P. HAȘDEU, *Istoria Critică a Românilor*, T. I, St. I, § I, p. 5. Bucarest 1875.
- 1^b. M. MITILINEU, *Collectiune de Tratatete si Conventiunile României*, (1368—1873), p. 6, 7, 18, 19. Bucarest 1874.
2. Préface de M. Royer-Collard à l'ouvrage de M. B. BOERESCU, *La Roumanie après le Traité de Paris*, Bucarest, 1858.
3. WATTEL, *Eléments du droit des gens*, T. I, p. 48, et *Droits des gens*, T. I, ch. I, p. 7.
5. A. UBICINI, *Provinces d'origine roumaine*, p. 36.
- J. DE HAMMER, *Histoire de l'Empire ottoman*, T. I, p. 333.
6. J. DE HAMMER, *Hist. de l'Emp. ottoman* T. I, p. 325 et seq.
8. ENGEL, *Histoire de la Serbie*, p. 351.
7. CHALCONDYLAS, T. II, p. 25.

CHAPITRE V.

1. VILLEHARDOUIN, Liv. V.
2. EDGAR QUINET, *Les Roumains*, p. 73.
3. V. dans les documents extraits des Archives de Venise, par M. C. ESARCO, et publiés dans la Revue roumaine *Columna lui Trajan*, la lettre du médecin Leonardo de Massari, que Venise avait envoyé à Etienne. Cette lettre est daté de Bude, 21 Août 1504.

CHAPITRE VIII.

1. MITILINEU, *Coll. Trat. si Convent. Rom.* p. 37.

2. V. dans la collection de la *Columna lui Trajan* (ann. 1873-74-75-76) les documents publiés par M. Esarco.

CHAPITRE X.

1. V. l'ouvrage de M. ELIAS REGNAULT, *Les Principautés Danubiennes*, Ch. IX, p. 187 et seq. et M. GUIZOT, *Mémoires*, T. V.

CHAPITRE IX.

1. MONTESQUIEU, *Grandeur et décadence des Romains*, chap. XXIII, p. 195. Adrien Egron, 1816, Paris.

RESUMÉ

1. Dépêche de M. Drouyn de Lhuys du 13 Janvier 1854 : Protéger et défendre la Turquie, disait le ministre des affaires étrangères, sans obtenir d'elle en retour des garanties pour nos frères d'Orient serait comme un abandon des traditions religieuses de l'Europe, et je comprends que les consciences délicates s'en soient émues.»





TABLES DES MATIÈRES

| | <u>Pages</u> |
|---|--------------|
| LETTRE A M. EDOUARD LABOULAYE | V |
| INTRODUCTION | XI |
| I. LA GENÈSE DE L'EUROPE. | |
| Chute de l'Empire Romain. — Les Barbares. — Les invasions musulmanes. — Les Croisades. — L'Empire grec. — Le Royaume Roumano-Bulgare. — Innocent III et Joannice — Constitution de l'Europe occidentale. — Confusion de l'Europe orientale | 1 |
| II. LES TURCS EN EUROPE. | |
| Les Mongols. — Réveil de l'Islamisme. — Osman. — Prise de Constantinople. — Les Balkans. — Prise d'Adrinople. — Défaite des Serbes et des Roumano-Bulgares. — Bataille de Sief-Singughi. — Prise de Tîrnova et de Silistrie. — Bataille de Kosovo. | 5 |
| III. LES ETATS ROUMAINS DU DANUBE. | |
| Trajan. — La Dacie. — Colonie latine du Danube. — La Rome de chaume. — Sa raison d'être. — Constitution des Etats Roumains. — Moldavie et Valachie. — Etats nécessaires. | 9 |
| IV. POLITIQUE DE MIRCEA-LE-GRAND. | |
| Mircea I-er. — Etat de l'Europe. — Relations de Mircea avec Bajazet. — Traité d'alliance inégale entre la Porte et la Valachie (1391). — Une erreur de l'histoire. — Nouvelle croisade. — Bataille de Nicopoli. — Défaite des Chrétiens. — Envahissement de la Serbie et de Valachie par les Turcs. — Jean de Maroth en Serbie. — Victoire de Mirce | 13 |

| | |
|--|----|
| V. ETIENNE-LE-GRAND. | |
| Mahomet II. — Prise de Constantinople. — Les Valaques renouvellent le Traité de 1311. — Etienne-le-grand. — Ses victoires. — Sa politique. — Derniers moments d'Etienne. — Soliman I-er. — Bogdan. — Traités de 1511 et de 1529. | 19 |
| VII. MICHEL-LE-BRAVE. | |
| Nouvelle ère héroïque des Etats Roumains. — Union de ces Etats — Victoires de Michel. — La Valachie, la Moldavie et la Transylvanie réunies. — La Dacie Trajane reconstituée. — Assassinat de Michel. — Témoignage d'un historien allemand | 25 |
| VIII. LA CONFÉDÉRATION CHRÉTIENNE DES CARPATHES. | |
| La Confédération chrétienne des Carpathes. — Accord des Etats Polonais, Hongrois et Roumains. — Appui le Venise et de Rome. — Egoïsme de la Pologne et de la Hongrie. — Résultats. — Chute de la Hongrie. — Partage de Pologne. — Décadence de la Turquie. Affaires des Etats Roumains. — Les Phanariotes. — La devise des Roumains. | 29 |
| IX. RÉVEIL DES ETATS ROUMAINS. | |
| L'Autriche et la Russie. — La conquête des Balkans. — Le prince Eugène. — Démembrement des Etats Roumains. — Traités de Carlovits, de Passarovits et de Sistov. — La Porte protectrice. — Politique de la Russie. — Réveil des Etats Roumains. — La Renaissance littéraire. — Mathieu-Basarabe et Basile-le-Loup. — La foi du charbonnier. | 33 |
| X. LE TRAITÉ DE PARIS ET LA ROUMANIE. | |
| La politique française en Orient. — Napoléon I-er — Talleyrand. — M. Guizot. — La Guerre de Crimée. — Traité à Paris. — Politique de la France. — Les Puissances garantes. — La Roumanie neutre. — Montesquieu et la politique anglaise. — Les nationalités chrétiennes de l'Orient. — La Turquie et ses œuvres | 37 |
| XI. PACIFICATION DE L'ORIENT. | |
| Aveuglement de la Turquie. — Soulèvement de la Bosnie et de Herzégovine. — Prise d'armes de la Serbie et du Monténégro. — Neutralité de la Roumanie. — Neutralité relative. — La Suisse et la Belgique. — Un gage de paix. — Slaves du Nord et Iougo-Slaves. — Existence de l'Autriche-Hongrie. — Pacification de l'Orient | 43 |
| XII RESUMÉ | 49 |
| APPENDICE | 57 |

